



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA VILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



PRÉFET  
DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Brest  
MÉTROPOLE & VILLE

# Contrat de ville 2024 | 2030

## BREST MÉTROPOLE



### quartiers2030

Brest  
MÉTROPOLE

PRÉFET  
DU FINISTÈRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

VILLE DE  
Brest

DÉPARTEMENT  
Finistère  
Penn-ar-Bed

ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
du Finistère

Région  
BRETAGNE

ars  
Agence Régionale de Santé  
Bretagne

bmh  
BREST METROPOLE HABITAT

ACADÉMIE  
DE RENNES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

France  
Travail

BANQUE des  
TERRITOIRES

bpifrance

ENTREPRENEURIAT  
quartiers2030



# Table des matières

<b>Edito</b> .....	<b>1</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
La politique de la Ville .....	3
Des stratégies territoriales solidaires.....	5
Le nouveau contrat de ville de Brest métropole .....	6
<b>La géographie prioritaire</b> .....	<b>11</b>
La géographie prioritaire adoptée dans le cadre du Contrat de Ville .....	12
Les quartiers d'attention.....	21
<b>Les quatre ambitions pour les quartiers prioritaires du contrat de ville 2024-2030 de Brest métropole</b> .....	<b>23</b>
<b>Les cinq défis inter-quartiers à relever</b> .....	<b>27</b>
<b>Le fonctionnement du Contrat de Ville</b> .....	<b>43</b>
Le cadre de gouvernance .....	44
Une instruction des projets fluidifiée et simplifiée .....	47
Les habitantes et habitants : des interlocuteurs privilégiés.....	49
<b>La structuration de l'observation sociale et de l'évaluation</b> .....	<b>51</b>
Les outils de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.....	52
L'observation sociale : un outil d'appui sur lequel s'appuie la politique de la Ville .....	53
<b>Les signataires du Contrat de Ville 2024-2030 de Brest métropole</b> .....	<b>55</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>56</b>
Les projets de cohésion sociale par quartier .....	57
Rôle et sens des projets de cohésion sociale.....	57
Le projet de cohésion sociale de Bellevue .....	59
Le projet de cohésion sociale de Lambézellec Bourg et Keredern .....	65
Le projet de cohésion sociale de Pontanézen .....	72
Le projet de cohésion sociale de Queliverzan-Pontaniou et Kérangoff-Loti.....	78
Le projet de cohésion sociale de Kérourien, étendu au Valy-Hir .....	85
Outil de suivi des actions opérationnelles du contrat de ville 2024-2030 .....	93
Les engagements du département du Finistère .....	99
Les engagements de BPI France.....	101
Charte d'élaboration des modalités de mise en œuvre de l'abattement de la TFPB.....	109
Glossaire .....	114

---

# ÉDITO

---

## **M. François Cuillandre, Président de Brest métropole**

Notre métropole est diverse. Pour que cette diversité continue d'être un atout pour renforcer son attractivité, nous avons l'ambition que partout sur notre territoire, les habitantes et habitants puissent y vivre pleinement leur citoyenneté et leurs aspirations.

Cette diversité des territoires : type d'habitat, proximité ou éloignement à certains services, disparité de revenus, d'âge, d'accès à l'emploi... a amené à la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ici, à Brest métropole, ce sont plus de 17 000 habitantes et habitants qui y vivent.

Par leur jeunesse, par toutes les initiatives positives qui y sont portées et imaginées par celles et ceux qui y habitent, par les associations qui y œuvrent, par les acteurs publics et privés qui y sont installés, ces quartiers sont un bel atout pour une ville, une métropole, plus forte, innovante et solidaire.

Mais nous savons aussi combien nous devons continuer de nous mobiliser pour contrer tous les processus de dévalorisation, de discrimination et d'exclusion qui peuvent être à l'œuvre dans ces quartiers.

En continuant de nous mobiliser pour que les Brestoises et les Brestois qui y habitent ne soient pas exclus des politiques publiques, des actions et des projets que nous mettons en œuvre tant par la ville de Brest que par la métropole ; en innovant, en activant des leviers nouveaux pour améliorer la vie de chacune et chacun dans ces quartiers, nous renforçons notre territoire.

Aujourd'hui, ce nouveau contrat de ville vient confirmer cet engagement collectif. Il affirme aussi l'importance de relever 5 défis, issu de long mois d'échanges avec les habitants et les acteurs de ces quartiers :

- Agir pour le cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers
- Adapter les quartiers et les logements aux enjeux actuels des transitions
- Assurer une animation diversifiée sur l'espace public, par tout type d'activités, pour favoriser le lien social
- Favoriser le dialogue entre tous les acteurs pour garantir la cohésion sociale
- Prévenir et agir contre les risques de discrimination et de non-recours,

Il dit toute notre mobilisation pour nos concitoyens des quartiers populaires de notre métropole. Il dit notre mobilisation pour qu'ils puissent mieux vivre leurs aspirations, leur citoyenneté ; pour qu'il puissent y grandir et y vivre en sécurité sans craindre par exemple les difficultés qu'engendrent les trafics de stupéfiants ; pour qu'ils puissent accéder aux services publics, à l'éducation, bien s'y nourrir et se déplacer, y vivre des moments forts de sports et de culture... et ainsi participer à la construction de leur ville et de leur métropole.

Avec l'Etat, avec les autres signataires de ce contrat, avec toutes celles et ceux qui œuvrent pour ces 7 quartiers de notre métropole et avec les habitantes et habitants, nous avons une belle feuille de route. A nous toutes et tous de nous en saisir pleinement !

**François Cuillandre**  
Maire de Brest,  
Président de Brest métropole

---

# ÉDITO

---

## **M. Alain Espinasse, Préfet du Finistère**

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec Brest métropole ouvre une nouvelle phase dans le déploiement local de la politique de la ville.

Riche des retours d'expériences, des nombreux travaux d'évaluation et de diagnostic menés par l'ensemble des signataires, il trace une feuille de route collective pour les six prochaines années, opérationnelle et adaptée aux enjeux locaux.

Cet engagement partenarial renouvelé aboutit grâce à un co-pilotage État-collectivité dont je tiens à saluer la qualité du travail. Notre coopération efficace a permis de mener une série de concertations avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels, pour identifier les outils et leviers à activer dans les quartiers où les défis s'additionnent. Elle a également permis d'ajuster les contours des sept quartiers prioritaires de Brest, au plus près des réalités et des besoins du terrain.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » s'attache ainsi à offrir des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par nos concitoyens :

- en coordonnant nos efforts pour agir sur la tranquillité publique ;
- en soutenant les initiatives pour lever tous les freins au retour vers l'emploi ;
- en adaptant les logements et le cadre de vie aux enjeux des transitions ;
- en assurant les fondamentaux, notamment par des actions ciblées sur l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations ;
- en nous appuyant sur l'éducation, la culture, le sport pour favoriser l'émancipation de toutes et tous ;
- en renouvelant le dialogue et en investissant les espaces publics pour renforcer le lien social.

Pour cela, nous veillerons à la bonne articulation de l'ensemble de nos politiques publiques et à l'intervention ciblée de nos moyens spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires. Nous nous emparerons également des dynamiques positives. Le contexte favorable de l'emploi, les nouveaux outils déployés, notamment en matière d'accès aux services publics, de transition écologique et de tranquillité publique, continueront à bénéficier à toutes et tous.

Plus que jamais, nous devons poursuivre l'union de nos forces et je souhaite réaffirmer le plein engagement de l'État au côté des partenaires, vers notre objectif commun : améliorer concrètement et durablement la vie des 17 000 habitants des sept quartiers prioritaires de Brest.

**Alain Espinasse**  
Préfet du Finistère

## La politique de la ville

### Le cadre national

Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche territoriale globale au titre de la politique de la ville. La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement entre territoires. Elle vise à restaurer l'égalité dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitantes et habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Co-pilotée par l'État et les intercommunalités, elle s'inscrit dans un cadre national, fixé par l'État. Elle est mise en œuvre localement en étroite coopération avec les partenaires institutionnels, notamment la CAF et le Conseil départemental du Finistère, en tant que cofinanceurs du contrat de ville.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 28 octobre 2023 met en exergue des préconisations dans le cadre de l'élaboration des Contrats de Ville. En rappelant que les défis continuent à s'additionner dans les quartiers, le CIV souligne que faire en sorte d'améliorer concrètement la vie des habitantes et habitants des quartiers, c'est mobiliser toutes les politiques publiques : pour la transition écologique, pour le plein emploi, pour nos services publics et pour une politique de la ville renouvelée. Ces préconisations convergent avec celles du bilan du contrat de ville 2015-2023 de Brest métropole.

La définition de la géographie prioritaire a été publiée par le décret numéro 2023-1314 du 28 décembre 2023. Celui-ci permet l'entrée en vigueur de la modification de la liste des quartiers prioritaires et de leur zonage.

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 traduit la mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire sur laquelle doit reposer la mise en œuvre du contrat de ville. Elle met également en évidence l'importance de poursuivre la convergence des interventions de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales en faveur des quartiers prioritaires et l'intérêt de flexibiliser les modes de participation des habitantes et habitants.

La mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur une articulation étroite avec les autres politiques et dispositifs structurants de la politique de la ville : Dispositif de réussite éducative (DRE) et la cité éducative de Bellevue-Keredern pour le volet éducatif, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) pour le volet sécurité/prévention et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le volet renouvellement

urbain qui concerne les quartiers Recouvrance-Queliverzan-Pontaniou et Bellevue toujours en cours. Les modalités d'articulation doivent notamment être formalisées dans le cadre des différentes instances, afin de garantir une vision et des leviers d'action globalisés et partagés par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.

#### Les modes d'interventions de la politique de la ville :

Les partenaires associatifs et institutionnels de la politique de la ville ont des principes et des modes d'intervention communs et partagés, qui guident les actions et le soutien aux multiples projets.

L'implication des habitantes et habitants est centrale dans le déploiement de la politique de la ville. Le contrat « Engagement Quartiers 2030 » décline une méthodologie permettant de faire avec et pour les habitants.

Les modes d'intervention et les actions mises en œuvre devront **poursuivre la dynamique d'accès aux droits et aux services, en maintenant une attention particulière à la veille et à la formation sur les enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations.**

Les transitions, qu'elles soient numériques, écologiques, de peuplement (vieillesse, migrations) doivent nous conduire à prioritairement **prendre en compte la situation économique des habitantes et habitants dans ce contexte de transitions. Le numérique doit être considéré comme un vecteur de mieux vivre ensemble, de lien social et d'émancipation**, quels que soient les projets dans lesquels il est utilisé.

En termes de publics, les jeunes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vivant en quartiers prioritaires ont été identifiés comme particulièrement vulnérables.

# Des stratégies territoriales solidaires

Le contrat de ville se construit en lien avec les stratégies mises en œuvre par les signataires. La réflexion autour de sa construction se nourrit en effet des politiques publiques et démarches menées sur le territoire de la métropole brestoise :

- Le projet métropolitain Brest 2040
- Le Projet Territoriale des Solidarités
- Le Projet Alimentaire Métropolitain
- Grandir à Brest et sa déclinaison dans chacun des quartiers
- Le Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD)
- Le Contrat local de sécurité
- La démarche Ville Amie des Aînés
- La stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE)
- Le Pacte des Solidarités
- Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)
- La Convention territoriale globale du territoire métropolitain
- Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion de la CAF du Finistère

Toutes ces stratégies amènent à œuvrer pour plus de solidarités sur nos territoires, que ce soit en direction d'une population spécifique (les enfants et les jeunes pour Grandir à Brest, les personnes âgées pour Ville Amie des Aînés) ou en lien avec une politique publique particulière : l'alimentation, la sécurité, l'économie. Il convient de rappeler que le contrat de ville et ses moyens constituent uniquement des leviers supplémentaires, et ne doivent en aucun cas se substituer au cadre du droit commun constitué de l'ensemble de ces plans d'actions. En tant que politique transversale, la politique de la ville via le contrat de ville doit au contraire être prise en compte explicitement dans l'ensemble des plans d'actions déployés à l'échelle de la collectivité, pour garantir une vraie priorisation.

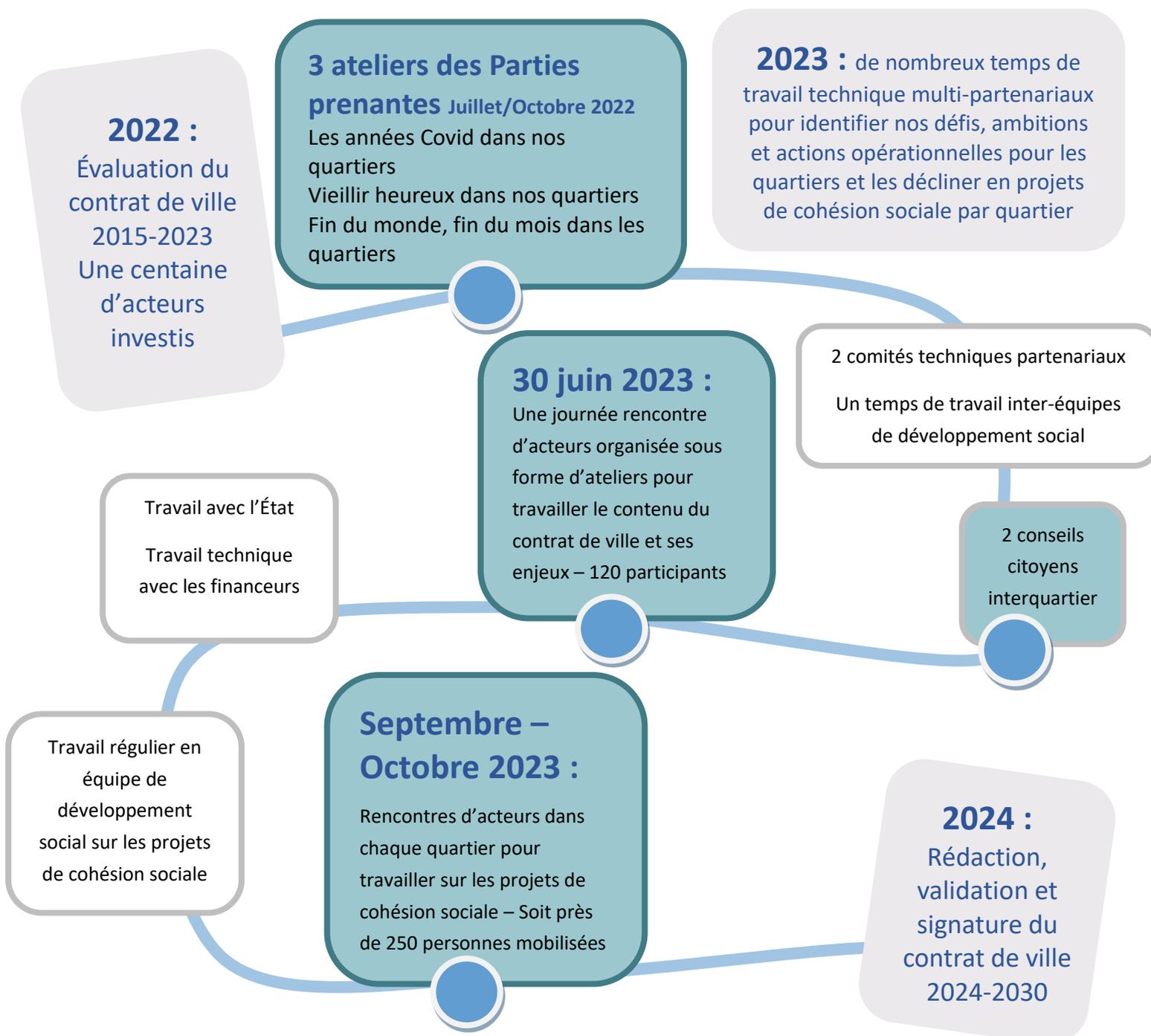
Les stratégies telles que Brest 2040 et le projet territorial des solidarités permettent d'aborder les solidarités de manière plus globale et élargie.

Le projet métropolitain Brest 2040 porte par exemple une ambition prospective sur la question des solidarités et le projet territorial des solidarités est quant à lui, une démarche pour fixer les contours des actions de la collectivité, en termes de solidarités dans une perspective de temps long. Ces deux stratégies permettent d'alimenter et de rester en cohérence avec les nouvelles contractualisations telles que le contrat de ville.

# Le nouveau contrat de ville de Brest métropole

## | Une mobilisation collective engagée sur 2022- 2023 : vers l'émergence d'un nouveau contrat de ville

Le contrat de ville 2024-2030 de Brest métropole est le résultat d'une mobilisation territoriale riche, créative, et contributive. Dès 2022, l'évaluation du contrat de ville a permis, grâce aux ateliers de concertation organisés à destination des habitantes et habitants, associations, et partenaires du contrat de ville de Brest métropole, de faire remonter les constats et besoins des quartiers prioritaires. Depuis début 2023, de nombreux temps de travail technique ont été organisés afin de travailler collectivement sur la structure du contrat de ville et son contenu.

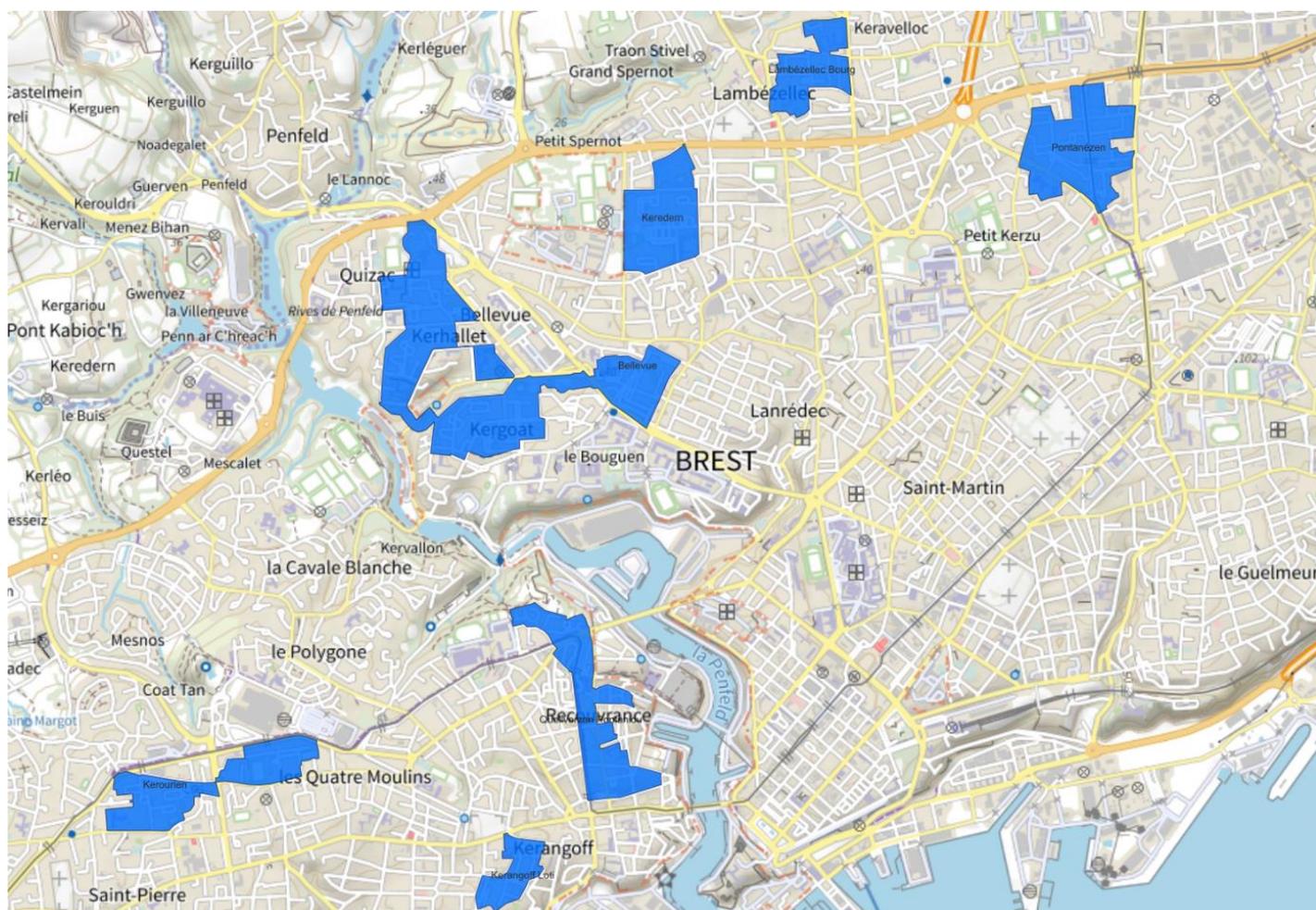


## | Le territoire de Brest métropole

Créée en 1974, la Communauté urbaine de Brest, devenue métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, regroupe huit communes fondatrices : Brest, Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané.

Brest métropole compte sept quartiers prioritaires de la politique de la ville, tous situés sur la ville de Brest. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 17 146 personnes vivent au sein de l'un de ces quartiers, soit 8,2 % de la population métropolitaine et 12,3 % de la population brestoïse.

Les sept quartiers prioritaires de la politique de la ville de Brest métropole sont les suivants : Bellevue, Lambézellec Bourg, Keredern, Pontanézen, Quéliverzan-Pontaniou, Kérangoff-Loti et Kérourien, étendu au quartier du Valy-Hir. (Chaque quartier est présenté dans la partie « La géographie prioritaire du contrat de ville 2024-2030 », à partir de la page 12).



Carte disponible sur le [SIG politique de la ville](#)

## | Les constats dans les quartiers prioritaires

### Les quartiers prioritaires accueillent les plus modestes

**46 %** de la population vit sous le seuil de pauvreté

*Contre 17,3 % pour la ville et 13,2 % pour la métropole*

**1 125 €** de niveau de vie médian

*Soit un écart de 562 € avec la ville et 680 € avec la métropole*

**25 %** de familles monoparentales

**53 %** de personnes vivant seules

*Données INSEE 2018*

### Les quartiers prioritaires connaissent des écarts croissants avec le reste de la ville

**34,5 %** de taux de chômage

*Contre 16,8 % pour la ville et 14,3 % pour la métropole*

**38 %** de non-diplômés

*Contre 19 % pour la ville et 14,6 % pour la métropole*

**37,4 %** des femmes sont en activité (45 % pour les hommes)

*Contre 53,6 % pour la ville et 57,3 % pour la métropole*

*Données INSEE 2018*

## Les quartiers prioritaires ont des ressources à valoriser

**37 %** des habitantes et habitants des QPV sont des jeunes de moins de 25 ans

**51 %** des revenus est issu du travail, contre 29 % des prestations sociales

Un fort maillage du service public et d'acteurs de quartier déployé dans chaque quartier

De nombreux projets en faveur de la population pour relever des défis

*Données INSEE 2018*

## Mais aussi...

**41 %**

Taux d'emploi de l'ensemble des quartiers prioritaires brestois (contre 56 % pour la Ville)

**14**

Ecoles implantées au sein des quartiers prioritaires

**31 %**

Des écoliers brestois scolarisés au sein d'un quartier prioritaire

**67 %**

Des habitants des QPV n'ont pas recours aux soins libéraux dentaires

*Données INSEE 2018*

## | Focus sur la parole des habitants et acteurs de quartier

« Il y a des inquiétudes en termes de santé en lien avec les difficultés du quotidien (alimentation, soins, sommeil, etc), difficultés d'accès à des spécialistes, santé mentale... »

« On commence à devoir faire des choix alimentaires sur ce qu'on peut se permettre de consommer. La viande, les huiles, ça devient trop cher. On essaye de prendre des fruits et légumes mais on ne peut pas se permettre qu'ils soient bio. ». Habitante

« Marqués par la crise sanitaire, des écarts socio-économiques se creusent de plus en plus avec le reste de la ville. »

« Des fois, on n'a pas peur de sortir mais on peut avoir peur de rentrer chez soi. Il y a des vrais sujets autour de la gestion de l'espace public. » Habitante

« Les jeunes peinent à retrouver l'envie et des horizons. »

« On observe des difficultés des habitants à sortir du quartier. »



« Il y a un constat d'un manque de connaissance sur les dispositifs existants sur les quartiers, tant du côté des habitants que du côté des professionnels. »

« Précarité dans l'emploi, précarité financière : des difficultés à anticiper les besoins de garde d'enfants et à s'engager dans l'embauche d'un-e assistante »

« Il y a une habitude d'entraide et de la débrouille. Des jeunes allaient faire les courses pour les plus âgés. On a mis en place des paniers solidaires pour les familles en difficultés », Salariée d'une association lors d'un atelier sur le confinement en 2020

« Il y a une chose qui ne s'est pas arrêtée, c'est le trafic de drogue. Comme il n'y avait plus personne dans les rues, les dealers ont récupéré le quartier. » Habitante lors d'un atelier sur le sujet du confinement de 2020

---

# 2

## LA GEOGRAPHIE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

---

# La géographie prioritaire adoptée dans le cadre du contrat de ville 2024-2030

Les critères constitutifs d'un quartier prioritaire sont ceux fixés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 :

- Être situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitantes et habitants ;
- Le nombre minimal d'habitantes et d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Les données mobilisées sont issues de la base INSEE *Filosofi 2019*, permettant d'actualiser le carroyage de 200 mètres de côté.

La démarche d'actualisation à Brest a été menée suite à une concertation entre le Préfet du Finistère et les élus de Brest métropole, en juillet 2023.

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 identifie sept territoires comme quartiers prioritaires de la politique de la ville, tous situés sur la ville de Brest :

- Bellevue
- Lambézellec Bourg
- Keredern
- Pontanézen
- Quéliverzan-Pontaniou
- Kérangoff-Loti
- Kérourien

Conformément aux directives nationales, en accord avec les élus locaux et après concertation avec la Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Finistère, les établissements scolaires ont été intégrés, ainsi que les équipements de quartier, dès lors que l'impératif de continuité territoriale était respecté.

Par ailleurs, le quartier prioritaire de Kérourien a été étendu au secteur du Valy-Hir au regard des derniers éléments socio-démographiques justifiant d'une paupérisation de la population de ce secteur.

En complément des quartiers prioritaires, **des quartiers d'attention ont également été identifiés**. Effectivement, le zonage des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1 000 habitants. Ces territoires identifiés comme vulnérables correspondent à des territoires en situation de décrochage, ou à des quartiers précédemment identifiés comme « quartiers de veille active » ou comme « quartiers de veille » pour Brest métropole.

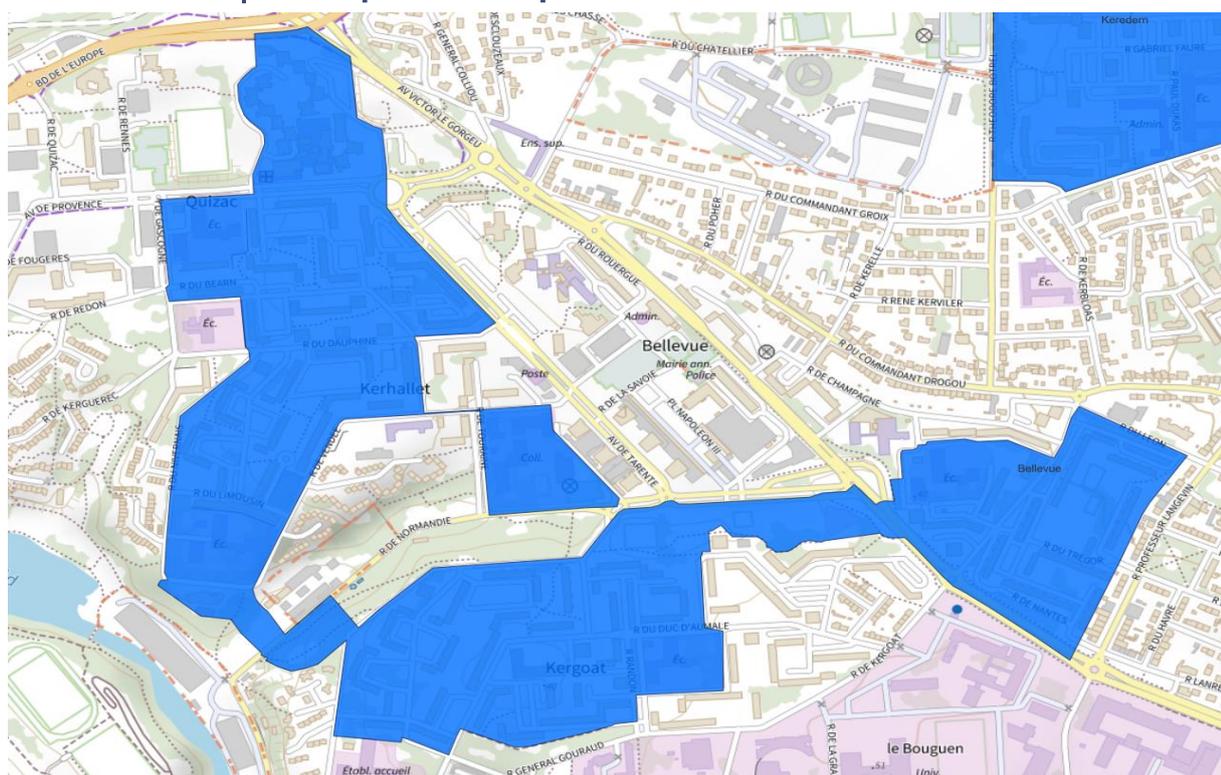
Ainsi, sur Brest métropole, deux territoires ont été identifiés comme quartiers d'attention :

- Le secteur de St-Pierre Bourg ; Kerargaouyat
- Le secteur Pilier Rouge, Petit-Paris, Pen ar Créach et Kerbernard

En effet, la circulaire du 31 août 2024 portant sur le calendrier des contrats de ville 2024-2030, précise qu'une intervention circonscrite sur ces territoires peut être prévue dans les contrats « Engagements Quartiers 2030 ».

L'ensemble des données présentées pour chaque quartier, issues des données INSEE 2018, sont consolidées par le dernier recensement disponible au moment de l'évaluation du contrat de ville.

## | Le quartier prioritaire de Bellevue



Carte SIG politique de la ville

**7 120** Nombre d'habitants en 2018

**39 %** Part des moins de 25 ans

**18 %** Part des 60 ans et plus

**39,9 %** Taux de pauvreté

**+ 4,8 points** Evolution du taux de pauvreté

**45 %** Taux d'emploi

**42 %** Taux d'emploi des femmes

**32 %** Taux de chômage

Données INSEE 2018

Le quartier de Bellevue présente une morphologie typique des grands ensembles avec près de 90% des logements sous forme collective.

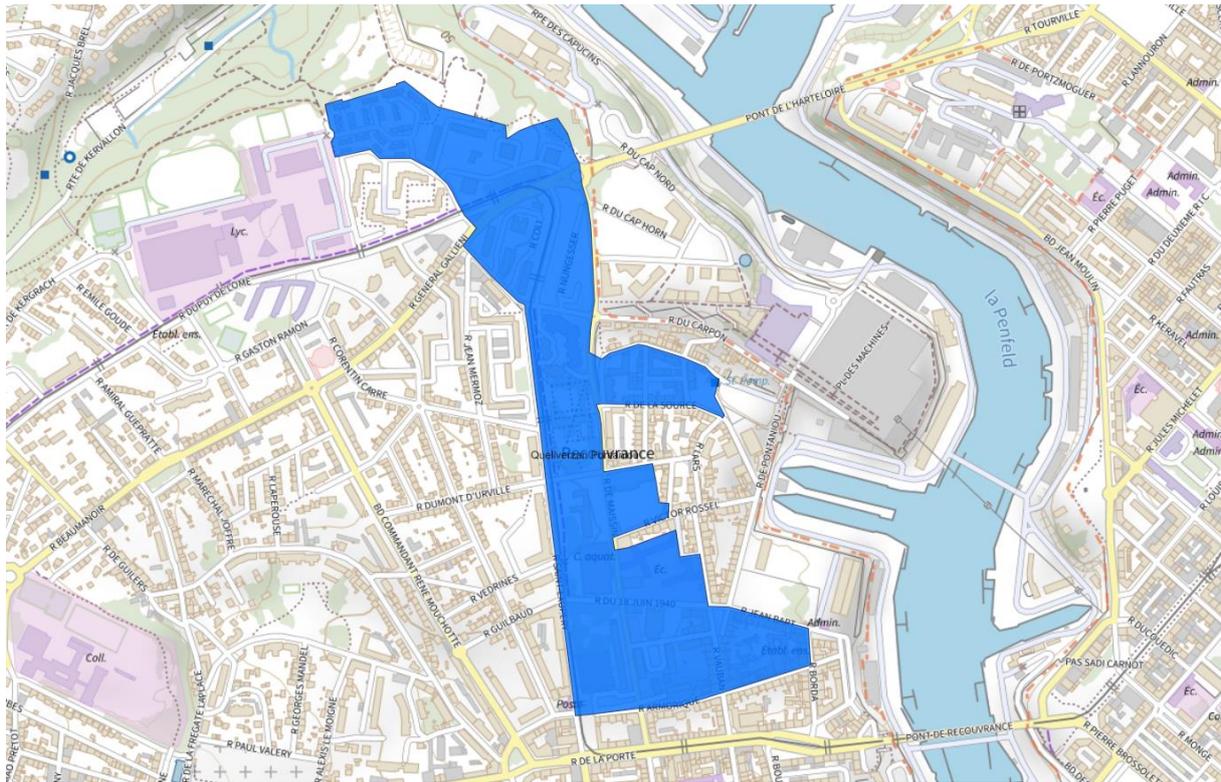
Depuis 2013, le quartier de Bellevue a perdu plus de 230 habitants, soit une baisse démographique de 3 % alors même que la population de la ville stagne. La population de Bellevue demeure jeune : un habitant sur cinq est un enfant de moins de 15 ans. Bellevue est en 2018, le quartier prioritaire affichant le plus faible taux de pauvreté et la plupart des indicateurs liés à l'emploi, au niveau de qualification et aux revenus demeurent plus favorables à Bellevue qu'au sein des autres QPV. Néanmoins, les dynamiques observées ces dernières années montrent des signaux de précarisation de la population, avec des situations contrastées d'un secteur à l'autre.







## | Le quartier prioritaire de Quéliverzan-Pontaniou



Carte SIG politique de la ville

- 1 650** Nombre d'habitants en 2018
- 1,5** Nombre moyen de personnes par ménage en 2018
- 31 %** Part des moins de 25 ans
- 24 %** Part des 60 ans et plus
- 41,1 %** Taux de pauvreté
- + 0,5 point** Evolution du taux de pauvreté
- 42 %** Taux d'emploi
- 47 %** Taux d'emploi des femmes
- 32 %** Taux de chômage

Données INSEE 2018

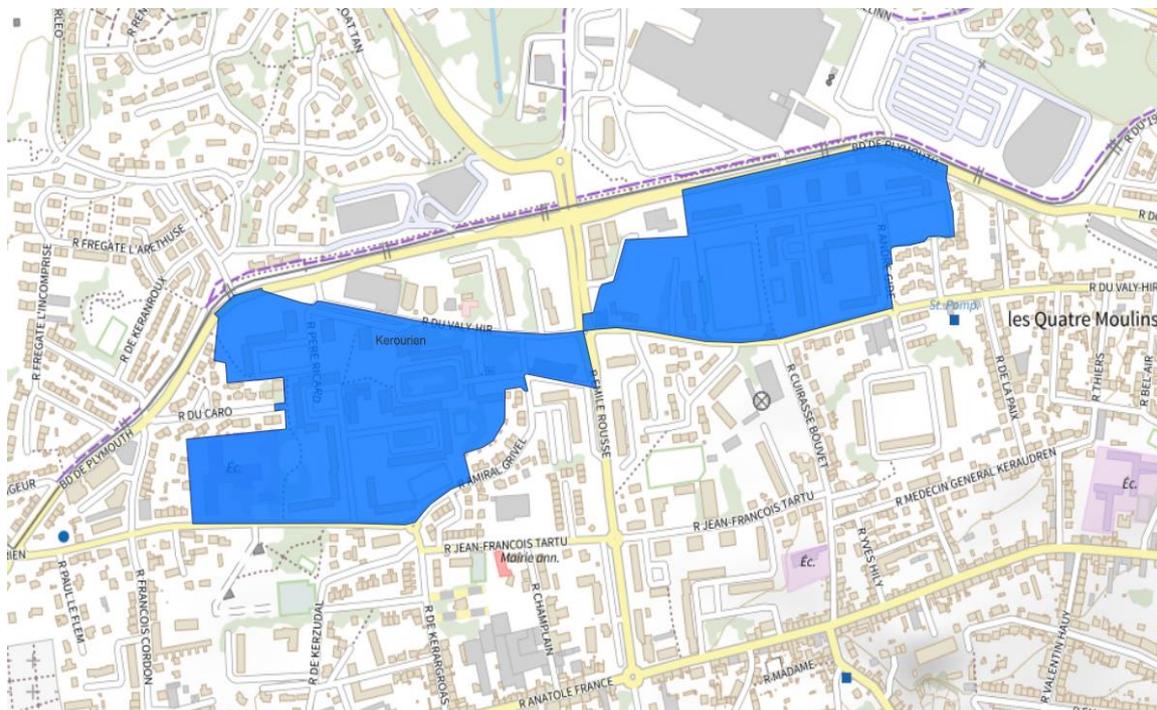
Le quartier de Quéliverzan-Pontaniou est, avec Kerangoff-Loti, le quartier qui perd le plus d'habitants. Par ailleurs, la population du quartier vieillit, la part des jeunes de moins de 25 ans diminue et celle des personnes de 60 ans et plus progresse nettement.

La baisse du taux d'emploi est moins prononcée qu'à Brest et le taux d'emploi des femmes est largement supérieur à celui des hommes, une singularité parmi l'ensemble des QPV.

En termes de niveau de vie, les habitants du quartier font à nouveau figure d'exception parmi l'ensemble des QPV, ce sont les seuls qui voient leur revenu médian disponible augmenter entre 2013 et 2018, laissant transparaître une dynamique positive qui ne suffit néanmoins pas à enrayer la hausse du taux de pauvreté.



## | Le quartier prioritaire de Kérourien, étendu au Valy-Hir



Carte SIG politique de la ville

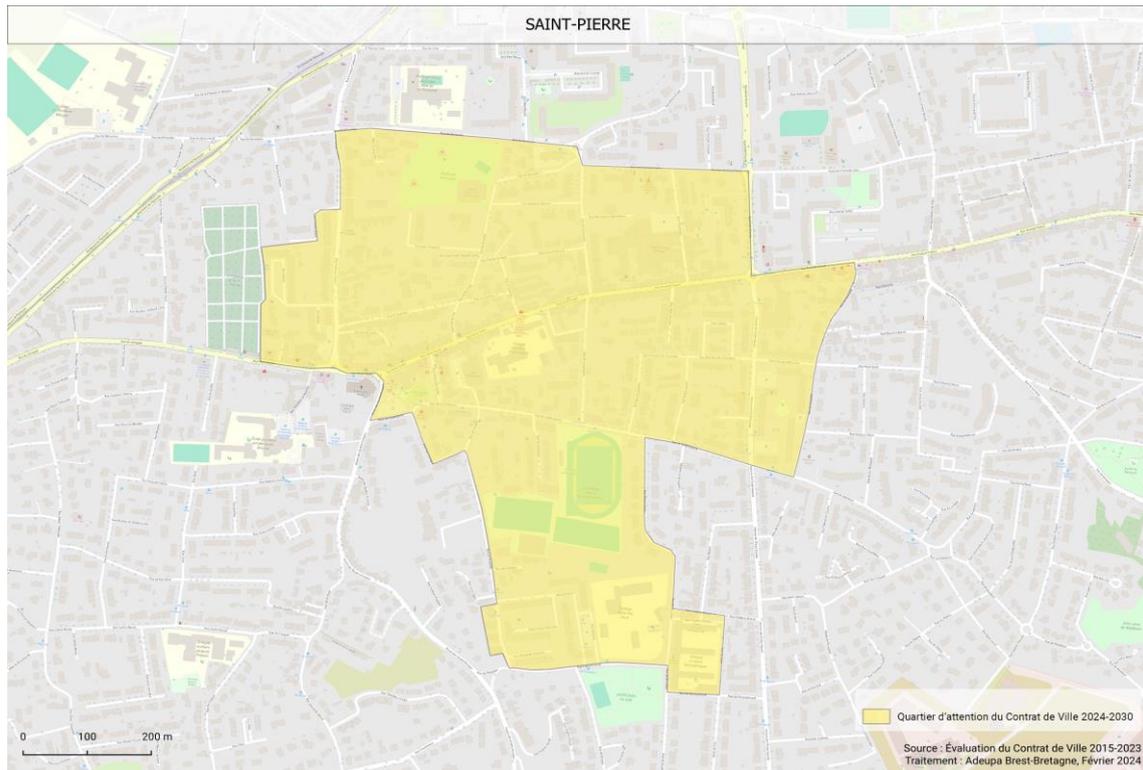
- 1 240 Nombre d'habitants en 2018
  - 2,2 Nombre moyen de personnes par ménage en 2018
  - 39 % Part des moins de 25 ans
  - 22 % Part des 60 ans et plus
  - 48,9 % Taux de pauvreté
  - + 2,6 points Evolution du taux de pauvreté
  - 32 % Taux d'emploi
  - 28 % Taux d'emploi des femmes
  - 39,5 % Taux de chômage
- Données INSEE 2018

Le quartier de Kérourien étendu au Valy-Hir est un quartier familial, accueillant davantage de grands ménages et se caractérise donc par sa jeunesse.

Alors que l'accès à l'emploi est très difficile pour la population du quartier, le taux de chômage atteint 39,5 % et la population est largement moins diplômée que la population brestoise dans son ensemble. Garantir l'accès à l'éducation apparaît donc comme une priorité pour les jeunes du quartier.

Le quartier de Kérourien, étendu au Valy-Hir connaît par ailleurs une précarisation importante depuis quelques années. Le taux d'emploi a fortement diminué et le taux de pauvreté a augmenté plus rapidement au sein du quartier à l'échelle de Brest. L'écart entre le quartier, la ville et la métropole se creuse. En 2018, près de la moitié des ménages vivait sous le seuil de pauvreté.

## | Le quartier d'attention de St-Pierre Bourg



Traitement : Adeupa Brest-Bretagne, Février 2024

**2 112** Nombre d'habitants

**2** Nombre moyen de personnes par ménage

**26,5 %** Part des moins de 18 ans

**14,4 %** Part des 65 ans et plus

**26,40 %** Taux de pauvreté

**67 %** Taux d'activité

**66,7 %** Taux d'emploi des femmes

**27,3 %** Taux de chômage

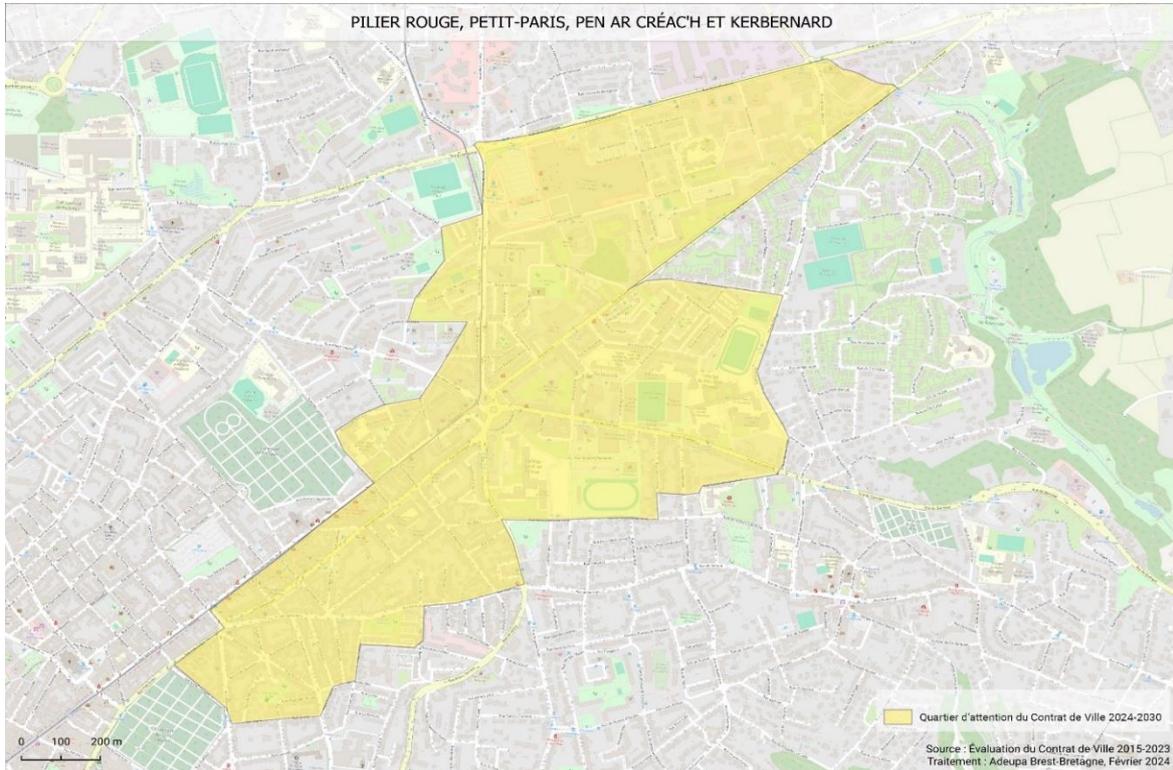
*Données INSEE 2020*

Le quartier de St-Pierre Bourg est un secteur qui figurait déjà dans la liste des quartiers de veille active du précédent contrat de ville. Avec leur suppression, il a été décidé de le conserver en tant que quartier sur lequel il est nécessaire d'avoir une attention particulière.

Il intègre le bourg de St-Pierre, les secteurs de Kergaouyat, de Keranquééré et s'étend jusqu'au sud du QPV de Kerourien, étendu au Valy-Hir.

Au regard des données socio-économiques, il est repéré que ce quartier a une dynamique de décrochage par rapport aux autres secteurs de la ville : le taux d'activité a tendance à diminuer ces dernières années alors que le taux de chômage augmente. L'écart se creuse avec le reste de la ville et de la métropole, notamment avec un taux de pauvreté qui progresse.

# | Le quartier d'attention du Pilier Rouge, Petit-Paris, Pen ar Créach et Kerbernard



Traitement : Adeupa Brest-Bretagne, Février 2024

**7 403** Nombre d'habitants

**1,57** Nombre moyen de personnes par ménage

**13,8 %** Part des moins de 18 ans

**17,6 %** Part des 65 ans et plus

**22,7 %** Taux de pauvreté

**65,4 %** Taux d'activité

**62,2 %** Taux d'activité des femmes

**17,3 %** Taux de chômage

*Données INSEE 2020*

Les quartiers du Pilier Rouge, Petit Paris, Pen ar Créach et Kerbernard figuraient déjà dans la géographie prioritaire du précédent contrat de ville au titre des quartiers de veille.

Pour cette nouvelle contractualisation, il a été décidé de les conserver et de les regrouper en un seul et même quartier d'attention.

Au regard des données socio-économiques, ce sont en effet des quartiers qui sont en situation de décrochage vis-à-vis de l'ensemble de la ville.

Les données sur l'emploi et le niveau de vie le montrent : des signes de précarisation sont à l'œuvre sur ces secteurs, avec notamment un taux de pauvreté qui progresse ces dernières années.

---

# 3

## LES QUATRE AMBITIONS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE BREST MÉTROPOLE

---

## Quatre ambitions pour améliorer la vie des habitantes et habitants des quartiers prioritaires politique de la ville

Les partenaires du contrat de ville ont travaillé collectivement à l'élaboration de ce nouveau contrat et ont souhaité donner une lisibilité et une cohérence à l'ambition globale pour les quartiers prioritaires pour les six prochaines années.

Ainsi, quatre ambitions à poursuivre sont formulées afin de structurer l'ensemble des priorités et donner un sens commun au plan d'actions opérationnelles interquartiers et par quartier.

## | Mieux répondre aux besoins fondamentaux

Pour qu'un individu puisse s'accomplir, il importe que ses besoins fondamentaux soient couverts.

En raison des difficultés rencontrées au quotidien par les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, l'objectif est de fournir une meilleure réponse, plus adaptée et complète, aux besoins fondamentaux des habitantes et habitants par :

- **Se nourrir** : permettre à chacun d'accéder à une alimentation de qualité
- **Se loger** : prendre en compte les besoins des personnes en termes de logement, notamment en lien avec les enjeux des transitions écologique et énergétique.
- **Se sentir en sécurité** : mettre en lien les acteurs de la sécurité et de la tranquillité urbaine avec les habitantes et les habitants pour une meilleure cohésion sociale, permettre à toutes et à tous de vivre sereinement dans son quartier en agissant notamment sur les conséquences des trafics de stupéfiants
- **Se déplacer** : garantir l'accès à toutes et tous à l'offre de transport public
- **Se soigner** : favoriser l'accès à la santé pour toutes et tous, notamment par le biais du dépistage et de la prévention

## | Grandir, s'épanouir, s'émanciper

Le territoire de Brest métropole est particulièrement engagé en matière d'éducation. La place des parents dans l'action éducative se construit dans la continuité, dans la proximité et dans la confiance.

Les inégalités en fonction du revenu des ménages, du niveau culturel se renforcent et **la réussite éducative est un enjeu majeur**.

**L'accès à la formation et à l'éducation à tout âge** est aussi plus difficile pour les habitantes et habitants issus des quartiers prioritaires, alors que de nombreuses initiatives témoignent de leurs compétences et de la plus-value de leur mobilisation. L'action éducative locale recherche ainsi à **lutter contre le déterminisme social**, à former les citoyens et à agir contre toutes les discriminations.

Grandir, s'épanouir et s'émanciper passe également par **l'accès à la culture et aux sports** tant dans la découverte que par les pratiques culturelles et sportives. Les partenaires du contrat de ville s'accordent pour permettre à chacune et chacun **d'accéder à des offres et pratiques culturelles et sportives près de chez soi**.

Accompagner l'émancipation des habitantes et habitants, créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier, dans sa ville et dans la métropole constitue un objectif commun des partenaires du contrat de ville.

## | Se sentir bien dans la cité, à tous les âges

En France, moins d'un habitant des quartiers prioritaires sur quatre juge son quartier « tout à fait » agréable à vivre et le fait d'habiter en QPV divise par deux cette probabilité (Rapport 2019 de l'observatoire national de la politique de la ville).

En ce sens, les partenaires du contrat de ville 2024-2030 souhaitent poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants des quartiers. :

- **Poursuivre les temps de rencontres et de dialogue** entre tous les acteurs des quartiers et les habitants dans une logique d'interconnaissance, d'identification des besoins et de pouvoir d'agir des habitants
- **Poursuivre l'occupation de l'espace public** par des animations populaires de proximité, par des activités sportives et culturelles, par tout type d'activités (commerciales, artistiques, médicales, etc) favorisant le lien social et le désenclavement
- **Poursuivre l'engagement** pour permettre aux habitants de se sentir en sécurité dans leur quartier
- **Renforcer l'accessibilité des services** en prenant en compte les besoins de toutes et tous, notamment des jeunes, des personnes âgées, des familles monoparentales et des personnes en situation de handicap.

## | Se former, travailler, s'engager

*Conformément aux grandes orientations nationales, le nouveau contrat de ville porte l'ambition de changer la dynamique de l'emploi dans les quartiers.*

Dans un contexte de dynamisme économique de la métropole brestoise, le chômage reste prégnant dans les quartiers prioritaires et touche particulièrement les femmes et les jeunes, mais aussi les personnes plus âgées sans qualification.

Les personnes qui restent sans emploi sont celles qui cumulent davantage de freins dans leur parcours d'accès à l'emploi (précarité, santé, modes de garde, mobilité, logement, barrières linguistiques, etc) Elles nécessitent donc une attention spécifique et un accompagnement sur le temps long, au travers notamment de la transformation du regard des entreprises sur les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, afin de les inciter à y recruter et à s'y installer.

L'ambition collective sur les prochaines années est de :

- **Travailler collectivement** dans un enjeu de coordination partenariale à l'échelle de la métropole
- **Apporter une meilleure lisibilité et identification de l'offre** existante en matière de dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi et la création d'entreprises
- **Favoriser la rencontre en proximité** entre les recruteurs, les dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi et les habitantes, habitants s'inscrivant dans un parcours d'insertion

---

# 4

## LES CINQ DÉFIS INTER-QUARTIERS A RELEVER

---

## Modalités d'élaboration et de lecture du plan d'actions

Le plan d'actions opérationnelles pour le contrat de ville 2024-2030 s'est construit en s'appuyant sur un diagnostic et des portraits de territoire réalisés de manière partenariale grâce à de multiples temps de travail collectifs regroupant les habitantes et habitants, les associations et les partenaires institutionnels sur la période 2022-2023.

Considérant que de nombreuses actions opérationnelles concourent à plusieurs défis et ambitions, la déclinaison du plan d'actions peut s'entendre et être lu par défi ou par ambition.

Par facilité de lecture, le plan d'actions est présenté ici par défis inter-quartiers en listant concrètement les principales actions, de façon non exhaustive, afin d'éviter trop de répétition d'un défi à l'autre. Il intervient de manière complémentaire aux projets opérationnels élaborés pour chacun des sept quartiers prioritaires.

Il s'agit pour ce nouveau contrat de ville de proposer un plan d'actions concis, concret et réaliste.

Toutes les actions contribuant aux défis et ambitions sont recensées en annexe n°2 « Suivi des actions opérationnelles du contrat », p. 93.

## Défi 1

### | Agir pour le cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers

**L'environnement proche et le cadre de vie ont un impact majeur sur les conditions de vie des habitantes et habitants. Ils agissent de manière directe sur la santé mentale et physique, la cohésion sociale ou la sécurité.**

**Agir pour le cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers nécessite d'intervenir sur l'entretien de l'espace public, sa sécurité mais également d'amener de la convivialité pour plus de cohésion sociale au sein des quartiers et entre eux, mais également au cœur de la ville et de la métropole.**

**Améliorer la tranquillité publique, c'est aussi prendre en compte la question des trafics et de l'usage des drogues tant sur le volet répressif que préventif.**

## Le plan d'actions opérationnelles

Certains quartiers prioritaires méritent une attention plus poussée en particulier parce qu'ils n'ont pas à ce jour bénéficié d'opération de renouvellement urbain, parce que leur configuration interroge, parce que les usages ont évolué. Il s'agira donc de mener **des études de diagnostics sociaux, fonctionnels et urbains** avec premières préconisations dans les quartiers Kerangoff, Kerourien étendu au Valy-Hir, Keredern qui permettront de préfigurer les évolutions urbaines pour les années à venir.

La gestion urbaine de proximité et l'impact de nos actions sur l'espace public doivent prendre en compte les besoins des habitants et des habitantes.

Concrètement :

- Pour maintenir une attention particulière à la place des femmes et filles sur l'espace public, **poursuivre les marches exploratoires**, groupes de paroles, soutien aux initiatives collectives
- **Organiser la gestion urbaine de proximité** en cohérence avec la Gestion de l'Espace Public et les groupes projets NPNRU (diagnostics en marchant, marches exploratoires, rencontres habitants, etc)
- Créer les conditions **d'une gouvernance partagée de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties** pour répondre aux besoins des habitants
- Accompagner les habitantes et habitants dans le **repérage des espaces végétalisés**, rafraichissants en proximité
- Poursuivre la politique de **végétalisation des quartiers et de développement des îlots de fraîcheur**, en lien avec les habitantes et habitants
- Prendre en compte les **besoins des personnes âgées dans les espaces publics** : aménagement, circulation, accessibilité, mobilité
- Garantir l'accessibilité à toutes et à tous à **l'offre de transport public**

La sécurité et le sentiment d'insécurité sont des préoccupations majeures des habitants, des habitantes et des partenaires de quartier. Chacun a un rôle à jouer, dans son domaine de compétences. Les clés de la réussite reposent sur une **forte coopération des parties prenantes**.

Concrètement :

- Poursuivre les temps de rencontres entre acteurs de quartier, institutions, bailleurs, écoles et habitants (ex: accueil nouveaux habitants, café en bas des tours...) dans une logique **d'interconnaissance, d'identification des besoins et de pouvoir d'agir des habitantes et habitants**
- Créer ou adapter les instances partenariales socio-éducatives pour un **échange sécurisé autour de situations individuelles repérées**

- Mettre en place des **cellules de veille** spécifiques aux QPV permettant d'organiser une veille territoriale entre tous les acteurs (associations et institutions) sur la tranquillité publique
- Créer des coopérations avec le **délégué de la cohésion police/population**
- Décliner une **coopération opérationnelle** entre le contrat de ville et la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Renforcer la **prise en compte des enjeux de sécurité et de prévention situationnelle** lors des opérations de réfection des espaces publics ainsi que dans le cadre de la politique patrimoniale des bailleurs sociaux et copropriétés
- Déployer de nouvelles **actions de prévention de la délinquance**, particulièrement auprès des 14-18 ans, en plaçant notamment l'action de la prévention spécialisée au cœur de ces dispositifs
- Renforcer les actions permettant **d'agir et de prévenir les difficultés et conséquences pour les habitantes et habitants des trafics de drogues** et s'assurer de la mise en œuvre de tous les outils de prévention existant sur le territoire face aux usages de drogues



## Défi 2

### | Adapter les quartiers et les logements aux enjeux actuels des transitions

**Adapter les quartiers et les logements aux enjeux actuels des transitions permet d'œuvrer pour de meilleures conditions de vie des habitantes et habitants des quartiers.**

**Les transitions entendues ici sont multiples : elles sont économiques, environnementales, numériques mais concernent également l'évolution du peuplement des quartiers.**

**Il s'agit de prendre en considération ces transitions tout en ayant toujours à l'esprit qu'elles ne touchent pas les habitants des quartiers prioritaires de la même façon que le reste de la population. Notre rôle collectif est d'amortir les effets des transitions sur la vie des habitants, leur impact économique et d'en faire un levier pour améliorer leur vie quotidienne.**

## Le plan d'actions opérationnelles

Pour accompagner il faut informer et **garantir l'accessibilité à tous les services**, pour toutes les populations.

Concrètement :

- Maintenir les dispositions des **tarifications sociales et les promouvoir**
- Poursuivre le déploiement des **Epiceries Solidaires en Réseau** dans les zones d'approvisionnement pertinentes pour les habitantes et habitants des QPV
- Expérimenter un projet-recherche de **sécurité sociale de l'alimentation** en lien avec l'UBO
- Poursuivre le déploiement du **réseau de chaleur et le rendre lisible**
- Favoriser l'utilisation de la charte « **Facile à lire et à comprendre** » pour tous les supports de communication

Un enjeu important porte sur **l'attention aux personnes âgées dans les quartiers**.

Concrètement :

- Tester la mise en place de **colocation solidaire pour les personnes âgées** en QPV
- Faire le lien entre les personnes âgées et les résidences seniors en proximité du QPV pour **anticiper la perte d'autonomie**
- **Elargir le réseau de partenaires** de quartier aux structures et services accompagnant les personnes âgées (aide à domicile, EHPAD, résidences seniors, associations...)
- Prendre en compte les besoins des personnes âgées dans **l'aménagement du logement** : adaptation du logement, adaptation des espaces communs des immeubles (poids des portes d'immeuble, ascenseurs, etc)

**Poursuivre les actions de sensibilisation** aux enjeux actuels des transitions auprès des habitants et habitants par des structures expertes.

Concrètement :

- Poursuivre les actions **d'animation** (savoir rouler, réparer) et de **déploiement de l'usage du vélo** pour toutes et tous (équipement, stockage)
- Aide à la mobilité en expérimentant **une réponse de mobilité solidaire et d'utilité sociale** (covoiturage/triporteur/transport à la demande)
- Développer des actions de **sensibilisation aux transitions** des habitants, par les habitants avec l'appui de structures expertes (énergies, tri des déchets, mobilité, actions de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable et le bien-manger, en lien avec le projet alimentaire territorial)
- Utiliser le **numérique comme vecteur de lien social et d'émancipation**

**Mettre en œuvre une politique de l'habitat adaptée aux spécificités des quartiers prioritaires**, dans l'objectif de favoriser les parcours résidentiels positifs, de répondre aux attentes des habitantes et habitants et d'accueillir des catégories de populations différentes.

Concrètement :

- Poursuivre la **diversification et le renforcement de l'offre de logements** dans les QPV par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés (statuts, typologie des bâtiments et des logements), la construction de logements privés (y compris en accession sociale) et la déconcentration du parc locatif social en utilisant les différents leviers permis par la loi
- Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la **diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements** neufs ou rénovés dans les QPV ou leurs abords (quartiers vécus)
- Poursuivre la **rénovation du parc privé** existant des quartiers, notamment par une poursuite des actions d'accompagnement et de prévention à destination des copropriétés
- Poursuivre la **mise en œuvre des projets de renouvellement urbain (NPNRU)** des quartiers de Bellevue et Recouvrance



### **Défi 3**

| Assurer une animation diversifiée sur l'espace public, par tout type d'activités, pour favoriser le lien social

**Le lien social impacte considérablement les conditions de vie des habitantes et habitants : sur le plan de la vie sociale mais également sur celui de la santé mentale.**

**L'espace public constitue ainsi une possibilité de favoriser ce lien social dans les quartiers par une animation variée, régulière, pour, par et avec les habitants.**

**Ces animations sur l'espace public peuvent prendre différentes formes dans l'optique de revitaliser et rendre vivants les quartiers : animations populaires de proximité, fêtes de quartier, activités sportives et culturelles et tout type d'activités (commerciales, culturelles, sociales, médicales, etc).**

## Le plan d'actions opérationnelles

Les quartiers prioritaires sont parfois enclavés et isolés du reste de leur environnement. Le défi de la politique de la ville et des politiques publiques est de trouver **l'équilibre entre l'aller vers** les habitants et les habitantes des quartiers, et les inciter, les inviter à **sortir du quartier**, pour bénéficier des offres culturelles, sportives, économiques, médicales...existantes sur le territoire.

Concrètement :

- Accompagner les acteurs du territoire pour une **adaptation des pratiques professionnelles** : favoriser l'aller-vers et le hors les murs adaptés aux publics cibles
- Favoriser la **connaissance et la pratique d'activités sportives et culturelles** pour toutes et tous et à tout âge
- **Soutenir et encourager les animations sur l'espace public** sur toutes les politiques publiques : mobilité, santé, emploi, environnement, sport, culture...
- Poursuivre les actions de prévention santé, notamment par le **dépistage** au plus près des habitantes et habitants

**Sur le volet économique**, la richesse humaine des habitants des quartiers est à exploiter pour leur permettre une **insertion professionnelle adaptée**.

Concrètement :

- Renforcer les **espaces de rencontres entre recruteurs, publics en insertion**, secteurs de l'éducation/formation, en s'appuyant notamment sur les réseaux (« Les entreprises s'engagent », Association jeunesse entreprises 29, Réseau des recruteurs Brest métropole...)
- Développer des **espaces d'expérimentation**, au sein des QPV ou en-dehors, permettant aux personnes voulant entreprendre de tester leur activité et recenser le matériel (locaux, machines) des associations qui pourraient être mis à disposition de ces jeunes entrepreneurs.
- Travailler sur la question du **développement et de la dynamisation économique** dans les QPV, avec des dispositifs comme le Générateur, permettant d'accompagner les propriétaires de locaux vacants dans le financement et le rafraîchissement de ces locaux.

## Défi 4

### | Favoriser le dialogue entre tous les acteurs pour garantir la cohésion sociale

**Dans l'optique d'une prise en compte des besoins et d'une amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants des quartiers politique de la ville, il est nécessaire de favoriser et de faciliter le dialogue entre tous les acteurs : institutions, associations et habitants.**

**Garantir la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants repose sur des quartiers où tous les acteurs se rencontrent, se connaissent, se coordonnent et se complètent.**

## Le plan d'actions opérationnelles

**La force de la politique de la ville est la coordination et le faire ensemble.** La Ville de Brest bénéficie d'une richesse partenariale, à l'échelle de chaque quartier avec une dimension collective à prendre en compte.

Concrètement :

- Poursuivre les **temps de rencontres entre acteurs de quartier, institutions, bailleurs, écoles et les habitants** (ex: accueil nouveaux habitants, café en bas des tours...) dans une logique d'interconnaissance, d'identification des besoins et de pouvoir d'agir des habitantes et habitants
- **Coordonner les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation** (Etat, Région, Mission Locale, Défi Emploi, etc) pour une meilleure coopération dans l'émergence des besoins, la concrétisation des projets, et le travail autour de la levée des freins (mode de garde, accès et maintien au logement, mobilité, santé...)
- Créer ou adapter les instances partenariales socio-éducatives pour un **échange sécurisé autour de situations individuelles repérées**
- Mettre en place des **cellules de veille** spécifiques aux QPV permettant d'organiser une veille territoriale entre tous les acteurs (associations et institutions) sur la tranquillité publique

**Des liens spécifiques** sont à créer autour de **projets ou population cibles**, jeunes, personnes âgées, familles monoparentales et personnes en situation de handicap.

Concrètement :

- **Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire le plus tôt possible** : actions de prévention favorisant "l'accrochage scolaire" dès la primaire et poursuite des actions de lutte contre le décrochage (zéro exclusion sèche, etc)
- Créer les conditions d'un travail partenarial pour **favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales**
- Faire le lien entre les personnes âgées et les résidences seniors en proximité des quartiers pour **anticiper la perte d'autonomie**
- Renforcer les liens avec les écoles, organismes de formations et les publics en insertion des QPV et **assurer une veille sur le déploiement de nouvelles formations**
- Accompagner les acteurs de quartier pour faciliter la connaissance et compréhension des **problématiques de santé mentale**: formation, analyse de pratique, interconnaissance

## Défi 5

### | Prévenir et agir contre les risques de discrimination et de non-recours

**La discrimination consiste en un traitement défavorable, à situation comparable, d'un individu ou d'un groupe, dans l'accès à un bien ou un service, fondé sur un critère illégal et entraînant un préjudice. Les habitantes et habitants des quartiers se trouvent plus souvent exposés à des discriminations dans l'accès aux soins, l'orientation scolaire, l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi ou encore l'accès à un logement...**

**Les quartiers prioritaires sont également particulièrement touchés par le phénomène de non-recours des habitantes et habitants aux prestations sociales et à l'accompagnement de toute sorte. Le non-recours serait principalement lié au manque d'information sur les prestations sociales et à la complexité des démarches. Lutter contre ce phénomène constitue un levier essentiel dans les politiques de prévention et de réduction de la pauvreté et des inégalités.**

## Le plan d'actions opérationnelles

De façon générale la question de la lutte contre les discriminations doit animer nos interventions pour améliorer les conditions de vie des habitants. Mais compte tenu des études nationales sur le sujet, il est important de mener des actions de **sensibilisation pour réduire les risques de discrimination, notamment auprès des employeurs et bailleurs**

L'accès aux soins et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé sont une composante indispensable pour l'émancipation et la qualité de vie.

Concrètement :

- Suite aux diagnostics santé par quartier, **adapter les actions de prévention et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé aux diagnostics santé réalisés** particulièrement dans les domaines de : activité physique, surexposition aux écrans, diabète...
- Chercher des solutions territoriales pour **faciliter l'accès aux soins**, notamment dans la continuité des actions de prévention et de dépistage
- Accompagner les acteurs de quartier pour **faciliter la connaissance et compréhension des problématiques de santé mentale** : formation, analyse de pratique, interconnaissance
- Accompagner spécifiquement le **déploiement du brossage de dents dès le plus jeune âge**
- **Soutenir et encourager les actions de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** en s'appuyant sur les éléments des diagnostics santé réalisés dans les QPV

L'accès à l'emploi est plus difficile pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires. Faciliter les liens avec le monde économique, **réduire les risques de discrimination par la formation et l'accompagnement** sont des atouts pour une meilleure insertion professionnelle.

Concrètement :

- **Expérimenter un projet de formation**, notamment sur les métiers dits en tension, en lien avec les employeurs et acteurs emploi/formation du territoire pour favoriser l'emploi et l'insertion des habitantes et habitants des quartiers
- S'appuyer sur les démarches menées dans le cadre **des clauses d'insertion des programmes NPNRU et de la deuxième ligne de tramway**
- Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours professionnel, le plus tôt possible, notamment en **facilitant l'accès aux stages** (réseaux d'employeurs, découverte des métiers...) en s'appuyant sur les démarches expérimentales initiées dans le cadre de la cité éducative Bellevue-Keredern
- Améliorer la lisibilité de l'offre pour **l'accès à l'apprentissage de la langue française et des savoirs fondamentaux** et développer des réponses complémentaires si besoin
- Améliorer la **lisibilité des dispositifs d'insertion et de création d'activité** pour une meilleure compréhension et répartition des réponses

# 5

---

## LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE

---

## Le cadre de gouvernance

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 traduit la mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire sur laquelle doit reposer la mise en œuvre du contrat de ville. Elle met également en évidence l'importance de poursuivre la convergence des interventions de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales en faveur des quartiers prioritaires et l'intérêt de flexibiliser les modes de participation des habitantes et habitants. Elle insiste d'autre part sur la nécessité de créer des liens opérationnels entre le contrat de ville et l'ensemble des autres stratégies déployées localement.

La gouvernance du contrat de ville conforte la dimension partenariale du contrat de ville et les coopérations entre institutions, habitantes, habitants, et acteurs du territoire. Elle porte également une attention particulière à l'opérationnalité de ses instances et à la nécessaire mobilisation du droit commun. Ainsi, chaque institution représentée dans les instances est responsable de la bonne mobilisation des politiques ordinaires dans son champ de compétences.

A cet effet, les comités techniques partenariaux, déclinés ci-après, seront thématiques.

En outre, la gouvernance du contrat de ville s'articule avec les politiques et dispositifs structurants de la politique de la ville, afin d'activer collectivement les leviers nécessaires à répondre aux problématiques identifiées.

Les principes territoriaux d'organisation de la gouvernance et de l'animation du contrat sont les suivants :

- Un co-pilotage stratégique Etat-Brest métropole
- Un processus décisionnel en coopération resserrée avec les partenaires institutionnels, au premier rang desquels la CAF et le Conseil départemental du Finistère en tant que co-financeurs du contrat de ville
- Une animation des projets de cohésion sociale sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Bellevue, Lambézellec Bourg-Keredern, Pontanézen, Quéliverzan-Pontaniou, Kérangoff-Loti et Kérourien ;

Pour permettre le soutien des projets, une enveloppe est constituée annuellement par les 5 financeurs du contrat de ville : l'État, Brest métropole, la Ville de Brest, le Conseil départemental du Finistère et la Caisse d'allocations familiales du Finistère.

## Tableau des instances propres au contrat de ville

Instances	Rôles	Membres
<b>Groupe de pilotage</b>  <b>Annuel / En fin d'année</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter et faire le bilan des actions financées sur l'année</li> <li>Mettre en lumière des projets de quartier dans un objectif d'incubation</li> <li>Échanger sur les problématiques partagées et les perspectives pour l'année suivante</li> <li>Présenter le bilan N-2 de l'abattement de la TFPB</li> <li>Articulation avec les autres politiques et dispositifs</li> </ul>	<p>Les signataires et leurs représentants</p> <p>Les représentants des villes de la métropole</p> <p>Des habitantes et habitants</p>
<b>Temps de présentation des actions</b>  <b>1 à 2 fois par an selon le nombre d'actions soutenues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter les actions soutenues par le contrat de ville aux financeurs et habitants, par les porteurs de projets</li> </ul>	<p>Financeurs du contrat de ville : État, Brest métropole, Ville de Brest, CAF, Conseil départemental du Finistère</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>Habitants</p>

<b>Comité des financeurs technique</b>  <b>1 fois par trimestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartir les crédits du contrat de ville au regard des actions déposées par les porteurs de projets</li> </ul>	<p>Représentants techniques des financeurs du contrat de ville : État, Brest métropole, Ville de Brest, CAF, Conseil départemental du Finistère</p>
<b>Comité Technique Partenarial</b>  <b>Mensuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre le plan d'actions du contrat de ville</li> <li>Instruire les projets déposés dans le cadre de la programmation du contrat de ville</li> <li>Accompagner l'incubation de projets</li> </ul>	<p>Les partenaires techniques du contrat de ville : État : Préfecture, DDETS, Education Nationale ; Région ; CAF ; Conseil départemental du Finistère ; France Travail ; Services de Brest métropole et Ville de Brest : DSU, MDEJ, Education, CCAS, DAEM,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger entre partenaires techniques sur des problématiques partagées et repérées</li> <li>• Assurer la bonne mobilisation des ressources de chacun dans le cadre de la mise en œuvre des projets</li> </ul>	<p>DPRTU, service promotion de la santé, Proximité.</p> <p>Ces partenaires techniques seront complétés par les services de droit commun de chaque institution selon la thématique abordée.</p>
<p>Équipe politique de la ville Instance de quartier 1 fois par trimestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer, suivre et évaluer le projet de cohésion sociale</li> <li>• Instruire les projets quartier, en lien avec Grandir à Brest</li> <li>• Mobiliser le droit commun</li> <li>• Organiser et mettre en œuvre les rencontres politique de la ville</li> </ul>	<p>Les partenaires techniques du contrat de ville par quartier : DSU, Mairie de quartier, CAF, CD29, Déléguée du Préfet, BMH, Éducation Nationale, Services compétents de Brest métropole et Ville de Brest</p>
<p>Rencontres politique de la ville 2 fois par an Dans chaque quartier prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les actualités du quartier et de la politique de la ville</li> <li>• Développer l'interconnaissance</li> <li>• Amener de la ressource et des réflexions sur le projet de cohésion sociale</li> <li>• Participer à l'incubation et à l'accélération de projets</li> </ul>	<p>Tous les acteurs associatifs, économiques et institutionnels intervenant dans les quartiers prioritaires ou en direction des habitantes et habitants de ces quartiers.</p> <p>Habitantes et habitants</p>

# Une instruction des projets fluidifiée et simplifiée

Les partenaires du contrat de ville ont pour volonté commune de fluidifier et simplifier l'instruction des projets.

Ceci se traduit par une possibilité de déposer des projets et donc, une instruction qui se déroulera au fil de l'eau, tout au long de l'année. Cette instruction est cependant régie par les instances de validation, soit quatre phases dans l'année.

Deux modalités de soutien seront possibles :

- Une subvention annuelle
- Une convention pluriannuelle d'objectifs

Les partenaires financeurs du contrat de ville élaborent les modalités de soutien pluriannuel qui pourront prendre la forme de convention pluriannuelle entre porteur de projet et financeur(s), ou d'un engagement cadre entre financeurs. Ces modalités seront annexées au présent contrat. Les actions soutenues sur plusieurs années devront répondre à plusieurs critères :

- Répondre aux ambitions et défis du contrat de ville ainsi qu'aux priorités des projets de cohésion sociale du ou des quartiers concernés par le projet
- Soutenir une action qui s'inscrit dans la durée de 3 ans
- Soutenir une action spécifiquement développée pour les habitantes et habitants des QPV
- Avoir une visibilité financière du projet

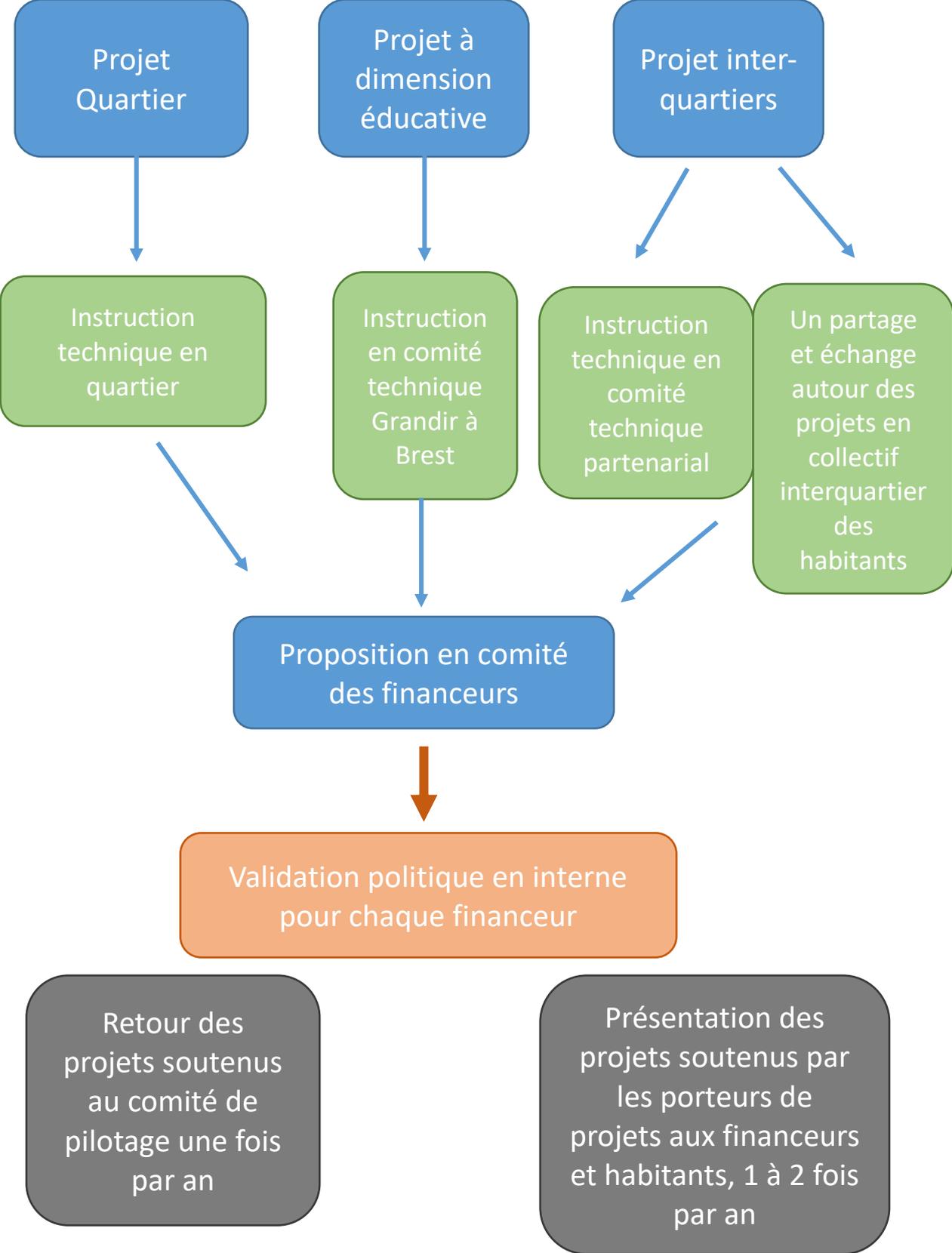
Le processus d'instruction prendra la forme suivante :

- Pour les projets de quartier : une instruction technique en instance quartier, en présence de chaque élu de quartier et d'habitantes et habitants
- Pour les projets à dimension éducative, l'instruction s'appuie sur les instances de Grandir à Brest
- Pour les projets à rayonnement interquartier : une instruction technique en comité technique partenarial et un échange en collectif interquartier des habitants
- Une proposition des projets soutenus dans les quartiers et en interquartier réalisée en comité des financeurs
- Une validation politique interne réalisée pour chaque financeur

Si nécessaire, il sera donné la possibilité aux financeurs de se réunir suite à l'étape de validation politique interne à chaque financeur.

Une présentation et un bilan des projets soutenus sera fait annuellement en comité de pilotage ainsi que lors d'un temps de présentation réalisé par les porteurs de projets à destination des partenaires financeurs du contrat de ville et des habitants, à raison d'une à deux fois par an en fonction du nombre de projets soutenus sur l'année.

Le schéma suivant illustre le processus d'instruction des projets selon le type de projet déposé :



## Les habitantes et habitants : des interlocuteurs privilégiés

En portant la création des conseils citoyens, la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a été une opportunité pour réaffirmer la volonté des partenaires du contrat de ville de favoriser la participation des habitantes, habitants et acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour renforcer leur pouvoir d'agir. Cela a été également l'occasion de s'appuyer davantage sur les capacités citoyennes pour construire des dynamiques démocratiques. C'était enfin l'opportunité de réaffirmer la volonté de porter une attention particulière aux habitantes et habitants les plus en difficulté pour les intégrer aux réflexions, à l'élaboration des projets et aux prises de décisions qui les concernent.

### Éléments de bilan des conseils citoyens sur la période 2014-2023 :

Les conseils citoyens ont permis aux habitantes et habitants membres de faire remonter les besoins observés dans les quartiers en mettant en œuvre leur pouvoir d'interpellation, en faisant le lien avec les politiques publiques existantes. Ceci s'est notamment décliné en une forte mobilisation dans les rencontres multi-partenariales organisées dans les quartiers et à l'échelle de la ville.

De nouveaux modes de coopération ont été engendrés par ce pouvoir d'interpellation, notamment autour de la construction de projets concrets permettant d'apporter une réponse aux besoins des habitantes et habitants, comme les projets déposés dans le cadre du Budget participatif de la Ville de Brest.

Néanmoins, des constats soulignent la dynamique fluctuante et non-homogène des conseils citoyens en fonction des quartiers prioritaires, qui mériterait d'être renforcée à l'échelle interquartier.

*« La participation des habitants permet de décaler notre regard, d'oser questionner les habitudes et de repérer les angles morts »,*  
Partenaire du contrat de ville

### **Des fondamentaux pour la participation et l'engagement des habitantes et habitants :**

- Renforcer les dynamiques collectives d'habitantes et habitants et leurs contributions sur les quartiers
- Multiplier les expériences « citoyennes » pour et par les habitantes et habitants, et ainsi leur donner confiance en leur capacité à agir dans leur quartier
- Faciliter l'expression de ceux que l'on n'entend pas et favoriser la participation des plus exclus
- Permettre aux habitantes et habitants de participer activement et utilement à la gouvernance du contrat de ville en organisant un collectif interquartier

La participation et la mobilisation des habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville se traduit par plusieurs formes :

- Des rencontres par quartier « Venez nous parler de votre quartier »
- Des réunions ouvertes à toutes et tous en préparation du groupe de pilotage
- Des rencontres du type « Café en bas des tours »
- Des espaces de travail par projet
- Des habitantes et habitants présents au groupe de pilotage du contrat de ville et à l'instruction des projets ainsi que sur les temps d'évaluation et de bilan
- Les instances de participation Ville de Brest : assemblées de quartier, ateliers de quartiers, conseil participatif

**L'objectif de ces temps forts est de permettre aux habitantes et habitants de contribuer à la définition et à la mise en œuvre du projet de cohésion sociale, d'œuvrer pour une connaissance partagée du territoire et une remontée de leurs besoins, le tout sur la base d'une mobilisation élargie et diversifiée.**

---

# 6

## LA STRUCTURATION DE L'OBSERVATION SOCIALE ET DE L'ÉVALUATION

---

# Les outils de suivi et d'évaluation du contrat de ville

L'évaluation et le suivi du contrat de ville ont pour but de permettre d'alimenter les débats des instances de pilotage et d'aider à la décision stratégique.

L'évaluation permet également de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des projets et actions portées dans le cadre du contrat de ville.

Réalisée de manière participative, avec une implication de chaque partie prenante dont les habitantes et habitants, l'évaluation du contrat de ville permettra d'affiner la stratégie et de s'assurer de la cohérence du projet porté.

Pour ce faire, le suivi et l'évaluation du contrat de ville prendront la forme suivante :

- Un suivi global annuel du plan d'actions en groupe de pilotage
- Un bilan à mi-parcours en s'appuyant notamment sur des indicateurs par objectif opérationnel mais aussi sur les rapports d'activité
- Des fiches-bilans des actions financées chaque année
- Un tableau de programmation annuel
- Un bilan pour les actions soutenues dans le cadre d'une CPO, pouvant s'organiser autour d'un comité des financeurs de l'action.

Les habitantes et habitants seront également invités à participer aux démarches d'évaluation du contrat de ville par le recueil de leur appréciation sur les actions développées, et sur leur impact sur la vie du quartier, notamment par des temps d'échanges au sein des commissions quartier mais aussi en commission inter-quartier.

# L'observation sociale : un outil sur lequel s'appuie la politique de la ville

Brest métropole, grâce au travail de l'ADEUPa bénéficie d'outils performants en matière d'observation des territoires concernés par le contrat de ville et les dynamiques territoriales. Les différents outils développés permettent un suivi de l'évolution de la situation socio-démographique à l'échelle de la métropole (Observatoire social, Géoclip) et plus précisément des quartiers politique de la ville (Tableaux de bord de quartier et portraits de quartier), de connaître leurs problématiques et leur niveau de décrochage par rapport aux autres territoires dans les lesquels ils s'inscrivent (grand quartier, ville, métropole).

La mobilisation des bases de données sociodémographiques gérées par l'ANCT pour l'État permet de positionner les quartiers brestois dans le contexte de la politique de la ville national.

Les outils d'observation mis en place visent à s'assurer que les actions menées sur les quartiers et les priorités définies correspondent bien aux réalités socio-démographiques des quartiers, en s'attachant à identifier des indicateurs mesurables par action.

Le travail issu de l'observation socio-démographique permet aux partenaires d'échanger et de partager leurs connaissances spécifiques sur les quartiers. Ces outils sont des références pour guider l'action des acteurs et des ressources pour alimenter les projets des équipements de quartier. Ils permettent à chacun d'adapter ses interventions en fonction des évolutions constatées.

Dans le cadre contrat de ville 2024-2030, il s'agira de poursuivre un travail d'observation sociale en lien avec l'ADEUPa en associant les différents partenaires.

Ainsi, l'observation sociale prendra la forme suivante :

- Un **rapport global** sur la durée du contrat de ville permettant de donner à voir la dynamique du territoire en termes de population, d'habitat, d'activité et d'emploi, de revenus, d'éducation, de déplacements, etc. Il permet de lire les dynamiques à différentes échelles : les 7 grands quartiers de Brest, les 8 communes, la métropole et le Pays de Brest.  
⇒ Ce rapport sera livré un an avant l'évaluation du contrat de ville, soit au plus tard début 2029.
- Des **portraits de quartier** à l'image de ce qui avait été réalisé dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville en 2023 : un portrait par quartier prioritaire de la politique de la ville qui résume la situation et la trajectoire en matière de : démographie, peuplement et logement, éducation, insertion et emploi, revenus et précarité, santé, etc.  
En plus de ces portraits de quartier, un rapport complet sera réalisé, permettant d'appréhender l'évaluation sociale de l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce diagnostic statistique comparé vise à répondre aux questions suivantes : Quels quartiers connaissent le plus fort écart par rapport à la ville et la métropole ? Quels quartiers connaissent un phénomène de rattrapage ou au contraire de décrochage par rapport au reste de la ville et de la métropole ?

Ces portraits seront produits à mi-parcours et en fin du contrat de ville, en 2027 et 2029.

- Une **étude thématique annuelle** sera produite annuellement et le sujet sera défini en comité de pilotage
  - Au regard des portraits de quartiers élaborés avec une majorité de données issues de l'INSEE et datant de 2018, il est apparu nécessaire d'engager un travail collectif de recueil de données plus actuelles.  
Pour cela, l'année 2024 sera consacrée à **l'élaboration de conventions partenariales de recueil de données actualisées** permettant l'adaptation rapide des politiques publiques et des priorités pour les QPV : par exemple, la part des habitants issus des QPV en structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Le présent document fixe le cadre du contrat de ville de Brest métropole.

Par leurs signatures, les partenaires :

- 1 – reconnaissent le présent contrat comme cadre de référence à leur action commune au service de la cohésion sociale et urbaine ;
- 2 – affirment, dans le respect mais aussi la complémentarité des compétences de chacun, leur co-responsabilité dans sa mise en œuvre,
- 3 – affirment la nécessité de conduire des démarches innovantes pour prendre en compte des problématiques repérées ;
- 4 – affirment la nécessité de continuer à renforcer les concertations avec les habitantes, habitants et les acteurs du quartier, et s'engagent à intégrer les évolutions qui en découlent, tant dans les objectifs que dans les modes de gouvernance ;
- 5 – s'engagent à mobiliser leurs compétences et moyens particuliers au service du contrat, dans le respect des cadres législatifs ainsi que des choix et orientations de leurs instances décisionnelles.

# Les signataires du contrat de ville 2024-2030 de Brest métropole

**Pour l'État,  
Le Préfet du Finistère**

**Pour Brest métropole,  
Le Président**

**Pour la Ville de Brest,  
Le Maire**

**Pour le Département du Finistère,  
Le Président**

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
du Finistère,  
La Présidente du conseil d'administration**

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
du Finistère,  
Le Directeur**

**Pour la Région Bretagne,  
Le Président**

**Pour l'Académie de Rennes,  
Le Recteur d'Académie**

**Pour l'Agence Régionale de Santé  
de Bretagne,  
Le Directeur général**

**Pour la Banque des Territoires,  
Le Directeur général**

**Pour BPI France,  
Le Directeur régional**

**Pour Brest Métropole Habitat,  
Le Directeur général**

**Pour France Travail,  
Le Directeur territorial**

**Pour le Ministère de la Justice,  
Le Procureur de la République  
Après du Tribunal de Grande Instance  
de Brest**

---

# ANNEXES

---

## Table des matières

Les projets de cohésion sociale par quartier .....	57
Rôle et sens des projets de cohésion sociale.....	57
Le projet de cohésion sociale de Bellevue .....	59
Le projet de cohésion sociale de Lambézellec Bourg et Keredern .....	65
Le projet de cohésion sociale de Pontanézen .....	72
Le projet de cohésion sociale de Queliverzan-Pontaniou et Kérangoff-Loti.....	78
Le projet de cohésion sociale de Kérourien – Valy-Hir .....	85
Suivi des actions opérationnelles .....	93
Les engagements du département du Finistère .....	99
Les engagements de BPI France.....	101
Charte d'élaboration des modalités d'exonération de la TFPB .....	109
Glossaire .....	114

---

# LES PROJETS DE COHÉSION SOCIALE PAR QUARTIER

---

Un projet de cohésion sociale indique une volonté collective d'évolution positive sur les quartiers.

Il est au bénéfice des habitantes et des habitants d'abord et de leur bien-être et a vocation à agir positivement sur leurs réalités quotidiennes.

Le projet de cohésion sociale est la déclinaison du contrat de ville dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est nourri, et alimente, des orientations globales du contrat de ville et des réalités du quotidien des habitantes et des habitants de chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce projet permet de définir les priorités sur lesquelles le contrat de ville doit mobiliser ses moyens.

Il permet de rendre plus cohérente l'action des partenaires du quartier. C'est également un point de rencontre entre les associations, les services publics présents sur le quartier, les institutions partenaires du contrat de ville et les habitants.

Le projet de cohésion sociale a un rôle d'impulsion au quotidien, il facilite la coopération entre acteurs du quartier et peut être utilisé comme espace d'expérimentation. Il se concentre sur les manquements sans en oublier pour autant la richesse de l'existant. Il s'agit donc d'un cadre opérationnel et de coopération pour se projeter. Il vient en complémentarité avec les projets des structures et les actions menées par chacun et chacune sur les quartiers.

Le projet de cohésion sociale doit permettre de mobiliser le droit commun et l'énergie de toutes et tous.

L'enjeu introductif et transversal des projets de cohésion sociale par quartier est de permettre aux habitantes et habitants de **se sentir mieux considérés, inclus dans la métropole de Brest et de vivre dignement.**

Les projets de cohésion sociale s'inscrivent au cœur de **principes d'actions et de modes de faire** :

- Sur le sujet de la place des habitants :
  - o Toujours associer les habitants à l'amélioration de leur bien-être dans le quartier, dans la ville
  - o Faire valoir leur expertise d'usage
  - o Favoriser leur pouvoir d'agir
- Sur la construction des projets :
  - o Bien identifier les besoins
  - o Partager les idées pour les enrichir et mobiliser l'existant
  - o Réfléchir collectivement aux modalités de mise en œuvre pour assurer un véritable ancrage quartier
  - o S'assurer de la cohérence et de la complémentarité avec l'action des partenaires et de la lisibilité pour les habitants
- Faire un pas de côté :
  - o Savoir se re-questionner, avoir un regard critique
  - o Expérimenter et imaginer de nouvelles initiatives
  - o Aller chercher de nouvelles ressources

Les projets de cohésion sociale sont organisés autour d'enjeux communs, les quatre ambitions du contrat de ville :

- **Mieux répondre aux besoins fondamentaux** 
- **Grandir, s'épanouir, s'émanciper** 
- **Se sentir bien dans la cité, à tous les âges** 
- **Se former, travailler, s'engager** 

Ces quatre enjeux se déclinent en une quinzaine de priorités opérationnelles propres à chaque QPV et ont été construites en fonction de leurs spécificités. Chaque priorité opérationnelle fera l'objet d'une évaluation.

# Projet de cohésion sociale du quartier de Bellevue

Les 15 priorités opérationnelles pour le quartier prioritaire de Bellevue :

	PRIORITÉS	PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE
1	Favoriser l'implication des habitants dans les actions et projets existants ou à venir et faire connaître les différents dispositifs de soutien aux initiatives.	Pas ou peu de projets déposés par les habitantes et habitants dans le cadre du budget participatif Peu de sollicitation du fonds de soutien aux initiatives citoyennes Des actions et dispositifs qui ne trouvent pas toujours leur public alors qu'ils semblent répondre à des attentes exprimées	 
2	Agir contre l'isolement et recréer du lien social en allant collectivement à la rencontre des habitant.es sur l'espace public ou en porte à porte pour les informer directement sur les services et actions existants / à venir	Beaucoup d'actions sont développées mais ont souvent du mal à trouver leur public ou touchent toujours les mêmes)  Une préoccupation partagée par les structures de terrain et les habitantes et habitants bénévoles/conseillers citoyens mais une démarche qui n'est pas réfléchie et construite collectivement	   
3	Soutenir les espaces d'animation et d'accueil de proximité facilitant le contact, l'accès aux droits et aux services, le développement d'initiatives solidaires et conviviales – en particulier sur les secteurs du Bergot, de Kergoat et de Kerbernier.	Signe d'une précarisation de la population : le revenu d'activité a baissé alors que celui des prestations sociales a augmenté  Importance d'accompagner les habitantes et habitants dans l'accès à leurs droits mais aussi de favoriser le développement d'initiatives solidaires pour répondre aux besoins fondamentaux	 
4	Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans tous les projets développés	2 ménages sur 5 vivent sous le seuil de pauvreté (Taux de pauvreté de 39,9 % au seuil de 60 % du revenu disponible)	 
5	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles arrivant sur le quartier en prenant en compte leurs besoins spécifiques – familles monoparentales, familles allophones, familles précaires, ...	Un grand nombre de familles monoparentales Des familles en situation de précarité Des familles étrangères et/ou allophones plus nombreuses en proportion	   

6	<p>Développer l'interconnaissance et la coopération entre les habitants, les structures de quartiers et les acteurs de la sécurité et la tranquillité publique pour mieux prévenir et gérer les actes d'incivilités et de délinquance, et permettre la co-construction des solutions</p>	<p>Des actes réguliers de rodéos, objets/voitures brûlées, trafics, etc</p> <p>Un sentiment d'insécurité et un épuisement des habitantes et habitants face à ces situations</p> <p>Des problématiques largement relayées par les médias qui ternissent l'image du quartier</p>	
7	<p>Mieux promouvoir les ressources et opportunités du quartier en terme d'accès à l'emploi, aux dispositifs de formation et de reconnaissance des compétences acquises</p>	<p>Taux de chômage : 32 % contre 17 % à l'échelle de la ville de Brest</p> <p>Caractéristiques des demandeurs d'emploi : davantage d'allocataires du RSA, moins de diplômés et plus de personnes d'origine étrangère.</p>	
8	<p>Favoriser l'accès à l'emploi, en particulier des femmes, en agissant sur les freins à l'insertion (mobilité, modes d'accueil, apprentissage du français, compétences psycho-sociales ...)</p>	<p>Une organisation quotidienne complexe pour les familles monoparentales et/ou nombreuses</p> <p>Des problématiques de mobilité</p> <p>Précarité dans l'emploi/précarité financière : des difficultés à anticiper les besoins de garde et à s'engager dans l'embauche d'une assistante maternelle</p>	
9	<p>Organiser des temps ressource, d'interconnaissance, de partage de pratiques entre acteurs pour favoriser les coopérations, le rôle de relais vers les habitants</p>	<p>Besoin de s'outiller pour faire face à des situations d'accompagnement complexes</p> <p>Besoin de se connaître pour agir de manière coordonnée, notamment des difficultés à accompagner et à orienter les personnes en souffrance</p>	
10	<p>Développer et soutenir des actions de proximité de prévention et de promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins</p>	<p>Des inquiétudes issues du diagnostic santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en lien avec les difficultés du quotidien</li> <li>- des difficultés à agir et prendre en charge des enfants chez qui on détecte des problèmes (potentiels) et qui nécessitent un avis/accompagnement médical</li> <li>- Santé mentale des jeunes : repli sur soi, (cyber) harcèlement</li> </ul>	
11	<p>Développer une approche coordonnée des interventions des acteurs jeunesse, en lien avec les jeunes concernés et leur famille, notamment autour</p>	<p>Des jeunes sortis rapidement du système scolaire avec des difficultés d'accès à l'emploi</p> <p>32 % des 16-25 ans sont non-scolarisés contre 12 % à l'échelle de la ville de Brest</p>	

	des situations individuelles complexes		
12	Créer un climat favorable à la co-éducation et la continuité éducative à tous les âges et sur tous les temps de la vie des enfants et jeunes de quartier	<p>Un fort taux de décrochage scolaire (32% des jeunes de 16-25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation)</p> <p>Constat d'un besoin d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire</p>	
13	Favoriser l'implication des habitantes et habitants dans l'amélioration du cadre de vie et dans le renforcement de l'attractivité du quartier en prenant en compte les enjeux de transition	<p>Un quartier en renouvellement urbain</p> <p>Des besoins d'espaces et de temps de loisirs/détente pour toutes et tous dans un cadre sécurisant (notamment pour les femmes et les enfants)</p>	
14	Poursuivre les actions de sensibilisation permettant de déconstruire les représentations et les préjugés de tout type et de mieux accompagner les victimes de discriminations	<p>Les habitantes et habitants des quartiers prioritaires sont plus exposés aux risques de discriminations</p> <p>Des propos ou tensions en lien avec l'actualité du quartier ou nationales (amalgames, préjugés, etc)</p> <p>Une culture à l'égalité à diffuser comme sur le reste du territoire</p>	
15	Veiller à ce que les personnes vieillissantes continuent à vivre chez elles dans de bonnes conditions et puissent participer à des activités de loisirs adaptées		

## Outil de suivi des priorités du projet de cohésion sociale de Bellevue

Tous les deux ans, la mise en œuvre des priorités du projet de cohésion sociale fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030	Indicateur de suivi
Favoriser l'implication des habitants dans les actions et projets existants ou à venir et faire connaître les différents dispositifs de soutien aux initiatives.				<b>Nombre d'actions sur l'espace public qui permettent de faire connaître les dispositifs existants</b> <b>Nombre de projets et de démarches citoyennes soutenues</b>
Agir contre l'isolement et recréer du lien social en allant collectivement à la rencontre des habitant.es sur l'espace public ou en porte à porte pour les informer directement sur les services et actions existants / à venir				<b>Nombre d'actions sur l'espace public</b>
Soutenir les espaces d'animation et d'accueil de proximité facilitant le contact, l'accès aux droits et aux services, le développement d'initiatives solidaires et conviviales – en particulier sur les secteurs du Bergot, de Kergoat et de Kerbernier.				<b>Nombre d'espaces et de points de contacts avec les habitantes et habitants sur le quartier</b>
Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans tous les projets développés				<b>Nombre d'initiatives et de projets autour de l'alimentation saine et durable</b>
Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles arrivant sur le quartier en prenant en compte leurs besoins spécifiques – familles monoparentales, familles allophones, familles précaires, ...				<b>Niveau d'utilisation d'outils de repérage des ressources du quartier pour les habitantes et habitants</b>
Développer l'interconnaissance et la coopération entre les habitants, les structures de quartiers et les acteurs de la				<b>Nombre de temps partenariaux organisés sur le sujet (réunions,</b>

sécurité et la tranquillité publique pour mieux prévenir et gérer les actes d'incivilités et de délinquance, et permettre la co-construction des solutions				interventions, formations)
Mieux promouvoir les ressources et opportunités du quartier en terme d'accès à l'emploi, aux dispositifs de formation et de reconnaissance des compétences acquises				<b>Nombre de temps partenariaux favorisant l'interconnaissance sur le sujet de l'accès à l'emploi</b>
Favoriser l'accès à l'emploi, en particulier des femmes, en agissant sur les freins à l'insertion (mobilité, modes d'accueil, apprentissage du français, compétences psycho-sociales ...)				<b>Nombre d'actions et de mobilisation d'habitantes et d'habitants sur la levée des freins à l'emploi</b>
Organiser des temps ressource, d'interconnaissance, de partage de pratiques entre acteurs pour favoriser les coopérations, le rôle de relais vers les habitants				<b>Nombre de temps organisés favorisant l'interconnaissance (rencontres politique de la ville, formations, commissions, etc)</b>
Développer et soutenir des actions de proximité de prévention et de promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins				<b>Nombre d'actions de proximité</b>
Développer une approche coordonnée des interventions des acteurs jeunesse, en lien avec les jeunes concernés et leur famille, notamment autour des situations individuelles complexes				<b>Nombre de réunions de coordination et de coopération</b>  <b>Nombre de projets collectifs développés</b>
Créer un climat favorable à la co-éducation et la continuité éducative à tous les âges et sur tous les temps de la vie des enfants et jeunes de quartier				<b>Nombre de projets partenariaux soutenus</b>

Favoriser l'implication des habitantes et habitants dans l'amélioration du cadre de vie et dans le renforcement de l'attractivité du quartier en prenant en compte les enjeux de transition				<b>Nombre de temps d'implication des habitantes et habitants dans les projets du quartier (NPNRU, etc).</b>
Poursuivre les actions de sensibilisation permettant de déconstruire les représentations et les préjugés de tout type et de mieux accompagner les victimes de discriminations				<b>Nombre d'actions de sensibilisation mises en place</b>
Veiller à ce que les personnes vieillissantes continuent à vivre chez elles dans de bonnes conditions et puissent participer à des activités de loisirs adaptées				<b>Nombre de temps partenariaux et d'actions où la question spécifique des conditions de vie des personnes âgées est abordée</b>

# Projet de cohésion sociale des quartiers de Lambézellec Bourg et de Keredern

Les 15 priorités opérationnelles pour les quartiers prioritaires de Lambézellec Bourg et de Keredern :

	PRIORITÉS	PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE
1	Aller collectivement à la rencontre des habitantes et habitants sur l'espace public ou en porte à porte pour les écouter et les informer directement sur les services et actions existants et à venir.	Beaucoup d'actions sont développées mais ont du mal à trouver leur public ou touchent souvent les mêmes personnes. Une préoccupation partagée par les structures de terrain et les habitantes et habitants bénévoles et membres du conseil citoyen mais une démarche qui n'est pas construite collectivement.	
2	Atténuer les difficultés économiques des habitantes et habitants en informant et en facilitant l'accès aux droits/aux services et en favorisant les initiatives solidaires.	Un taux de pauvreté s'élevant à 45,1 % pour Keredern et 50,9 % pour Lambézellec contre 17,3 % pour Brest  Une augmentation du taux de pauvreté de 8,8 points entre 2013 et 2018 à Lambézellec et de 3,6 points à Keredern (contre + 1,4 point à Brest).	
3	Aider les habitantes et habitants à se sentir mieux dans leur logement et à trouver plus facilement les bons interlocuteurs de problèmes.	Le logement est le premier lieu de bien-être/mal-être  Des problèmes liés aux nuisances de voisinage, sur-occupation des logements  Des difficultés à identifier où trouver les réponses en cas de problème	
4	Veiller à ce que les personnes vieillissantes continuent à vivre chez elles dans de bonnes conditions et puissent participer à des activités de loisirs adaptées.	Une faible prise en compte des besoins du 4 <sup>ème</sup> âge (Évaluation du contrat de ville)  Les premiers signes de vieillissement de la population : 17 % de personnes de 60 ans et plus à Lambézellec et 20 % à Keredern.	
5	Poursuivre le développement des aménagements de l'espace public pour faciliter les déplacements et les loisirs de toutes et tous.	Une transition écologique qui doit s'inscrire dans les réalités quotidiennes et économiques des habitantes et habitants des QPV. Des problématiques de mobilité, d'insécurité. Des besoins d'espaces de loisirs et de détente pour toutes et tous dans un cadre sécurisant (notamment pour les femmes et les enfants).	

6	Créer davantage de liens entre les habitantes, habitants, les structures de quartier et les acteurs de la sécurité, de la tranquillité publique pour mieux prévenir et gérer les actes d'incivilités et de délinquance.	Des actes réguliers de rodéos, objets et voitures brûlées, trafics, etc.  Un sentiment d'insécurité et un épuisement des habitantes et habitants face à ces situations.	
7	Assurer, en lien avec les jeunes concerné-e-s et leur famille, une coordination des interventions des acteurs jeunesse autour des situations individuelles complexes.	Des jeunes sortis rapidement du système scolaire avec des difficultés d'accès à l'emploi, plus marquées sur le quartier. Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans à Keredern : 47,6 % (contre 72,4 % à Brest) Taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans à Keredern : 24,8 % (contre 27,2 % à Brest) Taux d'activité (les personnes en emploi et les personnes en recherche d'emploi) des jeunes de 15-24 ans à Keredern : 50,2 % (contre 37 % à Brest)	
8	Mieux promouvoir et soutenir l'accès aux dispositifs de formation et de reconnaissance des compétences acquises.	Une population moins diplômée en QPV : 44 % de personnes âgées de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme à Keredern et 39 % à Lambézellec Bourg (contre 19 % à Brest)	
9	Rechercher et construire des réponses nouvelles aux besoins exprimés par les habitantes du bourg de Lambézellec en matière de répit parental, garde d'enfants et de mobilité.	Une absence de structure d'accueil petite enfance en proximité Une organisation quotidienne complexe pour les familles monoparentales et/ou nombreuses Des problématiques de mobilité pour aller à Keredern ou Pontanézen Précarité dans l'emploi, précarité financière : des difficultés à anticiper les besoins de garde et à s'engager dans l'embauche d'une assistante maternelle.	
10	Permettre aux femmes ayant arrêté de travailler ou au chômage de se (re)projeter dans une vie professionnelle qui leur convienne.	Lambézellec : davantage de femmes actives mais plus exposées au chômage Keredern : des femmes plus éloignées de l'emploi  Taux d'emploi des femmes : 34,3 % à Keredern 38,8 % à Lambézellec 53,6 % à Brest 57,3 % à Brest métropole	
11	Poursuivre les actions de sensibilisation permettant	Les habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont	

	<p>de déconstruire les représentations et les préjugés de tout type et de mieux accompagner les victimes de discriminations.</p>	<p>plus exposés aux risques de discriminations. Des propos ou tensions en lien avec l'actualité du quartier ou actualités nationales (amalgames, préjugés, etc). Une culture de l'égalité et de la promotion de la laïcité à diffuser comme sur le reste du territoire.</p>	
12	<p>Renforcer les actions d'accès aux soins et de promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes.</p>	<p>Repérage d'inquiétudes dans le diagnostic santé : -En lien avec les difficultés du quotidien : surpoids, obésité et/ou accès à l'alimentation, hygiène et soins dentaires, problèmes de sommeil liés aux écrans mais aussi au logement -Des difficultés à agir et à prendre en charge des enfants chez qui on détecte des problèmes (potentiels) et qui nécessitent un avis, un accompagnement médical : accès à des diagnostics dans le cadre de difficultés d'apprentissage (troubles Dys, etc), difficultés d'accès aux spécialistes (orthophonistes, etc), accès aux lunettes -Chez les adolescents, le sujet de la santé mentale (repli sur soi, harcèlement, vie sexuelle et affective).</p>	
13	<p>Mieux repérer, accueillir et orienter les personnes en souffrance en outillant les structures de proximité.</p>	<p>Des conséquences multiples sur la santé mentale des habitantes et habitants : suite à la crise sanitaire, l'environnement (insécurité, bruits, etc), la gestion du quotidien source de stress chronique (insécurité alimentaire, factures, recherche d'emploi, problématiques éducatives, etc). Des difficultés à accompagner et orienter les personnes en souffrance mais aussi potentiellement des situations de troubles psychiques non-diagnostiqués/non-suivis notamment chez les jeunes.</p>	
14	<p>Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans tous les projets développés.</p>	<p>Des problématiques économiques qui impactent fortement les habitantes et habitants comme les difficultés d'accès à une alimentation, le recours aux produits les moins chers et de moindre qualité nutritive. Les impacts sur la santé : stress, angoisse, surpoids/obésité et problématiques dentaires, maladies cardio-vasculaires, hypertension, diabète, développement des enfants, etc.</p>	

15

Permettre aux habitantes et habitants de Kérinou en difficulté de repérer les services qui peuvent les soutenir aussi bien les questions d'habitat dégradé que dans leurs démarches quotidiennes.

Des situations d'habitat dégradé qui font l'objet d'une OPAH

Des fragilités économiques et sociales globalement moins marquées sur les QPV mais néanmoins existantes.



## Outil de suivi des priorités du projet de cohésion sociale de Lambézellec

Tous les deux ans, la mise en œuvre des priorités du projet de cohésion sociale fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030	Indicateur de suivi
Aller collectivement à la rencontre des habitantes et habitants sur l'espace public ou en porte à porte pour les écouter et les informer directement sur les services et actions existants et à venir.				<b>Nombre de lieux et d'espaces multi-partenariaux de recueil de la parole et d'échanges avec les habitantes et habitants</b>
Atténuer les difficultés économiques des habitantes et habitants en informant et en facilitant l'accès aux droits/aux services et en favorisant les initiatives solidaires.				<b>Nombre de lieux ou de permanences de proximité</b>  <b>Nombre de nouvelles initiatives solidaires développées</b>
Aider les habitantes et habitants à se sentir mieux dans leur logement et à trouver plus facilement les bons interlocuteurs de problèmes.				<b>Nombre d'interventions d'associations logement</b>  <b>Nombre de temps d'échanges et de concertation avec le bailleur social</b>
Veiller à ce que les personnes vieillissantes continuent à vivre chez elles dans de bonnes conditions et puissent participer à des activités de loisirs adaptées.				<b>Nombre de temps partenariaux et d'actions où la question spécifique des conditions de vie des personnes âgées est abordée</b>
Poursuivre le développement des aménagements de l'espace public pour faciliter les déplacements et les loisirs de toutes et tous.				<b>Nombre de projets d'aménagements réalisés</b>
Créer davantage de liens entre les habitantes, habitants, les structures de quartier et les				<b>Nombre d'interventions de sensibilisation collective par la</b>

acteurs de la sécurité, de la tranquillité publique pour mieux prévenir et gérer les actes d'incivilités et de délinquance.				<b>DPRTU ou les forces de l'ordre en direction des habitants et acteurs de quartier</b>
Assurer, en lien avec les jeunes concerné-e-s et leur famille, une coordination des interventions des acteurs jeunesse autour des situations individuelles complexes.				<b>Formalisation d'un cadre d'échanges et de partage sur les situations individuelles entre partenaires</b>
Mieux promouvoir et soutenir l'accès aux dispositifs de formation et de reconnaissance des compétences acquises.				<b>Nombre de temps partenariaux favorisant l'interconnaissance sur le sujet de l'accès aux dispositifs de formation</b>
Rechercher et construire des réponses nouvelles aux besoins exprimés par les habitantes du bourg de Lambézellec en matière de répit parental, garde d'enfants et de mobilité.				<b>Nombre de réunions partenariales sur les faisabilités</b>  <b>Nombre d'actions transitoires</b>
Permettre aux femmes ayant arrêté de travailler ou au chômage de se (re)projeter dans une vie professionnelle qui leur convienne.				<b>Nombre d'actions dédiées aux femmes en parcours d'insertion</b>
Poursuivre les actions de sensibilisation permettant de déconstruire les représentations et les préjugés de tout type et de mieux accompagner les victimes de discriminations.				<b>Nombre d'actions de sensibilisations mises en place</b>
Renforcer les actions d'accès aux soins et de promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes.				<b>Nombre d'actions de proximité</b>  <b>Nombre de permanences délocalisées dans les QPV</b>

Mieux repérer, accueillir et orienter les personnes en souffrance en outillant les structures de proximité.				<b>Nombre de temps de sensibilisation, formations proposées</b>
Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans tous les projets développés.				<b>Nombre d'initiatives et de projets autour de l'alimentation saine et durable</b>
Permettre aux habitantes et habitants de Kérinou en difficulté de repérer les services qui peuvent les soutenir aussi bien les questions d'habitat dégradé que dans leurs démarches quotidiennes.				<b>Nombre de réunions d'information aux habitantes et habitants</b>

# Projet de cohésion sociale du quartier de Pontanézen

Les 14 priorités opérationnelles pour le quartier prioritaire de Pontanézen :

	PRIORITÉS	PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE
1	Créer la rencontre et co-construire des actions en fonction des besoins, envies des habitantes du quartier. Favoriser l'accès à l'emploi. Expérimenter de nouvelles formes de participations, de manière de faire.	<p>Une femme sur quatre n'est pas en emploi</p> <p>Taux d'emploi : écart de 20 points entre les femmes et les hommes</p> <p>Le travail partenarial met en lumière d'autres questionnements quant aux champs des possibles des habitantes de tout âge du quartier.</p>	
2	Amplifier l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi, avec une vigilance dès l'accompagnement à la recherche de stage.	<p>Un taux d'emploi de 35 %, en baisse.</p> <p>29 % des personnes en emploi occupent un emploi précaire.</p>	
3	Renforcer la coordination et les coopérations des acteurs jeunesse du quartier afin d'apporter une réponse aux besoins identifiés, en veillant à impliquer les jeunes dès la conception du projet.	<p>29 % des habitantes et habitants du quartier sont des jeunes de moins de 15 ans et 12 % sont des jeunes de 15 à 24 ans.</p>	
4	Créer un dispositif de prévention et d'accompagnement contre le décrochage scolaire, et ce dès la fin de l'école primaire.	<p>31 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi (contre 29 % à l'échelle de l'ensemble des QPV et 12,4 % à l'échelle de la Ville de Brest)</p>	
5	Aller à la rencontre des habitantes et habitants, particulièrement vers les plus isolés, afin de rendre lisible les différentes propositions pouvant améliorer le quotidien. Expérimenter de nouvelles formes d'actions.	<p>44 % des habitantes et habitants du quartier sont des personnes seules, une augmentation de 5 points est observée entre 2010 et 2018.</p> <p>Parmi les personnes seules, 47 % sont femmes.</p>	
6	Améliorer collectivement l'accueil et le parcours des personnes primo-arrivantes, par une mise	<p>A Pontanézen, 60 % des habitantes et habitants y vivent depuis moins de 10 ans, dont 10 % ont emménagé depuis moins de 2 ans.</p>	

	en place d'outils et d'accompagnements vers les propositions existantes.		
7	Permettre aux habitantes et habitants de s'approprier, de se sentir légitime, à pousser les portes des différents lieux institutionnels, culturels et sportifs du quartier, de la ville.	A Pontanézen, 60 % des habitantes et habitants y vivent depuis moins de 10 ans, dont 10 % ont emménagé depuis moins de 2 ans.	 
8	Renforcer la mise en place d'actions ciblées vers les enfants, et leur famille, les plus éloignés des structures et propositions du territoire.	29 % des habitantes et habitants du quartier sont des jeunes de moins de 15 ans et 12 % sont des jeunes de 15 à 24 ans.	 
9	Permettre aux habitantes et habitants du quartier de bien vieillir en développant des actions vers les personnes âgées.	17 % de la population a 60 ans ou plus. Cette part a augmenté de 3,8 points entre 2013 et 2018 et continue à augmenter, témoignage du vieillissement de la population.	 
10	Animer et investir collectivement les espaces publics et collectifs, par une présence de proximité quotidienne et la valorisation des pratiques des habitantes et habitants.	Volonté des acteurs de quartier d'aller à la rencontre des habitants et de toucher les personnes « invisibles » pour échanger autour de leurs besoins.	  
11	Créer davantage de liens entre les habitantes, habitants, et les partenaires de quartier et les acteurs de la sécurité/tranquillité publique pour mieux prévenir et faire face aux actes d'incivilité et de délinquance.	Des habitants ont fait remonter le besoin d'être mieux informés sur la tranquillité sur le quartier	 
12	Renforcer les actions de dépistage et d'accès aux soins, en priorité : soins bucco-dentaires, diabète, suivi gynécologique et santé mentale (dans les espaces de vie des habitantes et habitants).	30,2 % de la population a recours aux chirurgiens-dentistes libéraux (contre 33,9 % pour l'ensemble des QPV, 40,7 % pour la ville de Brest et 44,2 % pour Brest métropole.	   
13	Poursuivre le travail de sensibilisation et d'implication des habitantes et habitants	Le contact avec les espaces verts est une dimension du mieux-être et de la santé. Des projets sont engagés autour de la nature en ville, il s'agit de les poursuivre.	  

	<p>dans des actions de nature en ville et de végétalisation du territoire, de leur espace de vie.</p>		
<p>14</p>	<p>Faire de l'accès à une alimentation de qualité et de la lutte contre la précarité alimentaire un support d'initiatives et de lien social. Lancement d'une expérimentation d'épicerie solidaire.</p>	<p>Un taux de pauvreté de 46,5 %</p> <p>Des problématiques économiques qui impactent fortement les habitantes et habitants comme les difficultés d'accès à une alimentation, le recours aux produits les moins chers et de moindre qualité nutritive.</p> <p>Les impacts sur la santé : stress, angoisse, surpoids/obésité et problématiques dentaires, maladies cardio-vasculaires, hypertension, diabète, développement des enfants, etc.</p>	

## Outil de suivi des priorités du projet de cohésion sociale de Pontanézen

Tous les deux ans, la mise en œuvre des priorités du projet de cohésion sociale fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030	Indicateur de suivi
Créer la rencontre et co-construire des actions en fonction des besoins, envies des habitantes du quartier. Favoriser l'accès à l'emploi. Expérimenter de nouvelles formes de participations, de manière de faire.				<b>Nombre d'actions développées en fonction des envies des habitantes</b>  <b>Nombre d'actions développées favorisant l'accès à l'emploi</b>  <b>Nombre d'expérimentations développées</b>
Amplifier l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi, avec une vigilance dès l'accompagnement à la recherche de stage.				<b>Nombre d'actions d'insertion et d'emploi développées</b>  <b>Nombre de jeunes concernés</b>
Renforcer la coordination et les coopérations des acteurs jeunesse du quartier afin d'apporter une réponse aux besoins identifiés, en veillant à impliquer les jeunes dès la conception du projet.				<b>Nombre de réunions de coordination et de coopération</b>  <b>Nombre de projets collectifs développés</b>  <b>Nombre de jeunes impliqués dès la conception du projet</b>
Créer un dispositif de prévention et d'accompagnement contre le décrochage scolaire, et ce dès la fin de l'école primaire.				<b>Nombre de réunions partenariales menées</b>
Aller à la rencontre des habitantes et habitants, particulièrement vers les plus isolés, afin de rendre lisible les				<b>Nombre de rencontres développées</b>

différentes propositions pouvant améliorer le quotidien.  Expérimenter de nouvelles formes d'actions.				
Améliorer collectivement l'accueil et le parcours des personnes primo-arrivantes, par une mise en place d'outils et d'accompagnements vers les propositions existantes.				<b>Nombre d'outils développés</b>
Permettre aux habitantes et habitants de s'approprier, de se sentir légitime, à pousser les portes des différents lieux institutionnels, culturels et sportifs du quartier, de la ville.				<b>Nombre d'outils développés</b>
Renforcer la mise en place d'actions ciblées vers les enfants, et leur famille, les plus éloignés des structures et propositions du territoire.				<b>Nombre d'actions développées</b>  <b>Nombre de familles bénéficiaires</b>  <b>Nombre d'enfants bénéficiaires</b>
Permettre aux habitantes et habitants du quartier de bien vieillir en développant des actions vers les personnes âgées.				<b>Nombre d'actions développées</b>  <b>Nombre de personnes touchées</b>
Animer et investir collectivement les espaces publics et collectifs, par une présence de proximité quotidienne et la valorisation des pratiques des habitantes et habitants.				<b>Nombre d'actions développées</b>
Créer davantage de liens entre les habitantes, habitants, et les partenaires de quartier et les acteurs de la sécurité/tranquillité publique pour mieux prévenir et faire face aux actes d'incivilité et de délinquance.				<b>Nombre de rencontres et d'actions développées</b>

Renforcer les actions de dépistage et d'accès aux soins, en priorité : soins bucco-dentaires, diabète, suivi gynécologique et santé mentale (dans les espaces de vie des habitantes et habitants).				<b>Nombre d'actions développées</b>  <b>Nombre de personnes bénéficiaires</b>
Poursuivre le travail de sensibilisation et d'implication des habitantes et habitants dans des actions de nature en ville et de végétalisation du territoire, de leur espace de vie.				<b>Nombre d'actions de sensibilisation menées</b>  <b>Nombre de personnes impliquées</b>
Faire de l'accès à une alimentation de qualité et de la lutte contre la précarité alimentaire un support d'initiatives et de lien social.  Lancement d'une expérimentation d'épicerie solidaire.				<b>Nombre d'initiatives développées</b>  <b>Mise en place de l'épicerie solidaire</b>

# Projet de cohésion sociale des quartiers de Quéliverzan-Pontaniou et Kérangoff-Loti

Les 13 priorités opérationnelles pour les quartiers prioritaires de Quéliverzan-Pontaniou et Kérangoff-Loti :

	PRIORITÉS	PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE
1	<p>Aller vers et accompagner les personnes isolées, vulnérables et notamment âgées, pour rendre possible l'accès à leurs droits.</p>	<p>Constats de situations d'isolement social et de non-recours aux droits particulièrement marqué à Kérangoff. Egalement à Quéliverzan-Pontaniou mais dans une moindre mesure. Préconisation du diagnostic santé : accompagner les habitantes et habitants hors de leurs logements.</p> <p>A Kérangoff et Quéliverzan-Pontaniou, 7 ménages sur 10 sont des personnes seules (54 % à l'échelle de ville). Evolution de la part des 60 ans et plus entre 2013 et 2018 : + 8,4 points à Quéliverzan ; + 9,1 points à Kérangoff et + 4,4 points à Brest.</p> <p>Le parc social de ces quartiers est adapté pour accueillir plus de petits ménages. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage en 2018 est de 1,5 sur ces quartiers contre 1,9 dans l'ensemble des QPV.</p> <p>En 2021, 31 % des habitantes et habitants de Kérangoff, ayant 15 ans et plus, ont bénéficié d'un traitement psychotrope régulier (21 % à Brest et 13,7 à l'échelle de la Bretagne).</p>	
2	<p>Aller à la rencontre de tous les habitantes et les habitants pour faire connaître les dispositifs existants en matière de mobilité, d'accès aux loisirs, à la culture et au sport, d'éducation, d'insertion socio-professionnelle, de santé, de lutte contre la précarité énergétique, d'accès à une alimentation durable et de qualité.</p>	<p>Le taux d'emploi des hommes à Quéliverzan-Pontaniou est alarmant : c'est le plus faible observé au sein des QPV. Seulement 37,6 % des hommes du quartier en âge de travailler occupent un emploi.</p> <p>Préconisation du diagnostic santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser la connaissance des dispositifs existants est une première réponse pour permettre l'accès aux soins et la lutte contre le renoncement aux soins.</li> <li>-Faire connaître les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (FSL, visites à domicile, etc).</li> </ul>	 

3	Mettre en place de nouvelles solutions de mobilité sur les quartiers en prenant en compte les réalités de vie des habitantes et habitants.	Enquête freins à la mobilité sur Kérangoff : 59,1 % des répondants trouvent que leurs déplacements au quotidien sont compliqués et rencontrent des difficultés pour se déplacer. 53,8 % ne trouvent pas d'aide, de soutien pour ces difficultés, 71,4 % estiment ne pas connaître les différentes solutions existantes pour les aider à se déplacer. Une feuille de route « Mobilité à Kérangoff » est en cours de déploiement, portée par le centre social. Des besoins ont été identifiés : orienter, mettre en lien les habitantes et habitants avec les structures portant des solutions de mobilité répondant à leurs besoins, faciliter l'intervention des acteurs de la mobilité sur le quartier, etc.	
4	Inciter et susciter l'intérêt des habitantes et habitants des quartiers à découvrir l'environnement proche et accessible.	Les équipements tels que les Capucins, l'offre des équipements socio-culturels et sportifs et les événements du territoire, les séjours à proximité, la ferme urbaine, etc ne sont pas forcément connus des habitantes et habitants. Faire connaître le quartier et ses ressources.	
5	Accompagner les parents éloignés de l'emploi vers l'offre adaptée d'accueil de leur(s) enfant(s) afin de permettre d'accéder à un emploi et/ou de suivre un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.	Personnes en âge de travailler en emploi : 44,8 % à Kérangoff, 41,1 % à Quéliverzan Pontaniou et 56,1 % à Brest.  La part des emplois précaires, à durée limitée, est la part la plus élevée observée parmi les QPV. Elle atteint un niveau très élevé parmi les femmes en emploi (50 % d'entre elles).	
6	Mettre en place et animer un réseau de structures d'accueil de stagiaires pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes (scolarisés ou en décrochage) et des habitantes et habitants en parcours de formation.	Des besoins ont été identifiés par les partenaires éducatifs : difficultés à trouver des professionnels pouvant partager autour de leur métier, à trouver des stages, notamment pour les jeunes habitent en QPV. Disposer de structures qui accueillent les stagiaires participe à la lutte contre le décrochage de certains jeunes.	
7	Mettre en place un parcours, développer des outils permettant l'insertion des publics allophones.	A Kérangoff, le profil des demandeurs d'emploi révèle les caractéristiques sociodémographiques du quartier : davantage d'allocataires du RSA, moins de diplômés et plus d'étrangers, qu'à l'échelle de l'ensemble de la ville de Brest.	

		Un besoin identifié d'outils partagés pour faciliter la communication avec le public allophone mais également le développement de dispositifs d'apprentissage du français qui prennent en compte les réalités de vie des personnes (horaires adaptés, accessibilités, etc).	
8	Poursuivre et développer les actions de prévention de la santé bucco-dentaire et faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires à tous les âges.	L'état de santé bucco-dentaire des habitantes et habitants (notamment des enfants) est un sujet fortement abordé par les acteurs de quartier. Les habitantes et habitants ont plutôt exprimé la difficulté d'accéder aux soins dentaires (Diagnostic santé). L'observatoire régional de la santé de Bretagne met en avant le fort non-recours aux soins dentaires sur les quartiers. Il s'agit d'un sujet travailler depuis plusieurs années sur le territoire par les partenaires (ex : brossage des dents quotidien après la cantine, instauré à l'école de Quéliverzan avec la Maison pour Tous du Valy-Hir et en cours de mise en place à l'école Vauban).	
9	Expérimenter : innovations sociales et actions autour des transitions (mobilité, énergie, logement, alimentation) en s'appuyant sur la dynamique du NPNRU et de la ferme urbaine Quelibelle.	Éléments issus des concertation NPNRU : développer des activités de la cuisine, de jardinage, des réparations de vélos, des ateliers bricolage, des ateliers sur les économies d'énergie, sur la fabrication de produits ménagers, davantage de bancs et d'espaces pour profiter des espaces extérieurs, des balades environnement, des plantes sauvages, des actions « nature dans mon quartier ».	
10	Lancer et animer un travail partenarial sur le devenir du quartier de Kérangoff, permettant de construire collectivement des propositions relatives aux logements, aux espaces publics et au peuplement du quartier.	Kérangoff connaît une forte décroissance démographique (entre 2013 et 2018, le quartier a perdu 230 habitantes et habitants), essentiellement imputable au départ des familles ou jeunes adultes. Ces évolutions ont eu des impacts sur la structure de la population. Les moins de 25 ans représentent seulement 25 % de la population du quartier, contre 37 % en moyenne à l'échelle des QPV et 35 % à l'échelle de Brest. Les deux écoles du quartier accueillait 305 écoliers en 2011 contre 255 en 2021. Kérangoff est le quartier affichant le taux de vacance le plus élevé : 15 % en 2021. Le souhait de ne pas vivre dans le quartier est le	

		<p>premier motif de refus de logement à Kéranhoff en 2021.</p> <p>Par ailleurs, l'état de vétusté du parc social à Kéranhoff a fait l'objet de plusieurs interpellations des habitantes et habitants membres du conseil citoyen des Quatre-Moulins. Dans le cadre des concertations, échanges et rencontres avec les habitantes et habitants du quartier, il s'agit d'une préoccupation majeure.</p>	
11	<p>Développer l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs impliqués dans le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique pour favoriser les coopérations et la coordination.</p>	<p>Le diagnostic santé réalisé en 2022 sur le quartier a mis en exergue que la tranquillité publique est un déterminant de santé majeur du point de vue des habitantes et habitants. Ces derniers et les acteurs du quartier s'accordent à constater la multiplication des incivilités, le trafic de stupéfiants visible, les intimidations.</p> <p>Cette priorité propose d'améliorer l'interconnaissance entre les différents acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique, par la mise en place de cellules de veille mais aussi par la formation des acteurs de quartier et des habitantes et habitants sur le rôle, le périmètre et les limites de la police, de la brigade de tranquillité urbaine, des médiateurs, du procureur, du lieu d'accueil des victimes, etc.</p>	
12	<p>Se réappropriier les espaces publics dans les QPV par la réalisation d'animations et d'évènements conviviaux de proximité, propices aux rencontres et ouverts à toutes et tous.</p>	<p>Éléments issus des concertations NPNRU : il y a un besoin de créer des événements de partage, favorisant les rencontres, avec des animations autour d'un repas pour échanger.</p> <p>Préconisation du diagnostic santé : poursuivre et développer l'occupation de l'espace public par des événements festifs, des moments de convivialité, mais aussi une présence de proximité au quotidien.</p>	
13	<p>Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans toutes les actions développées sur le quartier.</p>	<p>Manque de structures d'aide alimentaire en proximité.</p> <p>Beaucoup de difficultés pour rendre accessible l'aide alimentaire, notamment en terme de mobilité (beaucoup de structures sur la rive gauche).</p> <p>Souhait de créer une instance spécifique sur le sujet.</p>	

## Outil de suivi des priorités du projet de cohésion sociale de Quéliverzan-Pontaniou et Kérangoff-Loti

Tous les deux ans, la mise en œuvre des priorités du projet de cohésion sociale fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030	Indicateur de suivi
Aller vers et accompagner les personnes isolées, vulnérables et notamment âgées, pour rendre possible l'accès à leurs droits.				<b>Nombre d'actions sur l'accès aux droits des personnes isolées, vulnérables et des personnes âgées.</b>
Aller à la rencontre de tous les habitantes et les habitants pour faire connaître les dispositifs existants en matière de mobilité, d'accès aux loisirs, à la culture et au sport, d'éducation, d'insertion socio-professionnelle, de santé, de lutte contre la précarité énergétique, d'accès à une alimentation durable et de qualité.				<b>Nombre de lieux et d'espaces multi-partenariaux de recueil de la parole et d'échanges avec les habitantes et habitants.</b>
Mettre en place de nouvelles solutions de mobilité sur les quartiers en prenant en compte les réalités de vie des habitantes et habitants.				<b>Nombre d'animations, d'évènements autour de la mobilité sur le quartier.</b>  <b>Nombre de vélos stockés dans les lieux de stockage sécurisés.</b>
Inciter et susciter l'intérêt des habitantes et habitants des quartiers à découvrir l'environnement proche et accessible.				<b>Nombre d'outils de repérage des ressources et d'actions de valorisation de l'environnement proche et accessible.</b>
Accompagner les parents éloignés de l'emploi vers l'offre adaptée d'accueil de leur(s)				<b>Nombre d'actions à destination des parents éloignés de l'emploi sur la levée</b>

enfant(s) afin de permettre d'accéder à un emploi et/ou de suivre un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.				<b>des freins qu'ils rencontrent.</b>
Mettre en place et animer un réseau de structures d'accueil de stagiaires pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes (scolarisés ou en décrochage) et des habitantes et habitants en parcours de formation.				<b>Nombre de structures accueillantes et nombre de stagiaires accueillis dans le cadre de ce réseau.</b>
Mettre en place un parcours, développer des outils permettant l'insertion des publics allophones.				<b>Nombre d'outils développés pour l'insertion des publics allophones et niveau d'utilisation.</b>
Poursuivre et développer les actions de prévention de la santé bucco-dentaire et faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires à tous les âges.				<b>Nombre d'actions d'éducation à la santé bucco-dentaire.</b>
Expérimenter : innovations sociales et actions autour des transitions (mobilité, énergie, logement, alimentation) en s'appuyant sur la dynamique du NPNRU et de la ferme urbaine Quelibelle.				<b>Nombre d'actions menées autour d'innovations sociales et sur le sujet des transitions (mobilité, énergie, logement, alimentation).</b>
Lancer et animer un travail partenarial sur le devenir du quartier de Kérangoff, permettant de construire collectivement des propositions relatives aux logements, aux espaces publics et au peuplement du quartier.				<b>Nombre de temps multi-partenariaux sur le devenir du quartier de Kerangoff, relatifs aux questions de logements, d'espaces verts et au peuplement du quartier.</b>
Développer l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs impliqués dans le maintien de l'ordre et de la tranquillité				<b>Nombre de temps de travail multi-partenariaux sur la question de la</b>

publique pour favoriser les coopérations et la coordination.				<b>tranquillité publique.</b>
Se réappropriier les espaces publics dans les QPV par la réalisation d'animations et d'évènements conviviaux de proximité, propices aux rencontres et ouverts à toutes et tous.				<b>Nombre et diversité d'animations organisées sur l'espace public du QPV et répartition sur l'année.</b>
Faire de l'accès à l'alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans toutes les actions développées sur le quartier.				<b>Nombre et diversité des dispositifs d'aide alimentaire.</b>  <b>Fréquentation des cuisines des équipements de quartier.</b>

# Projet de cohésion sociale de Kérourien, étendu au Valy-Hir

Les 13 priorités opérationnelles pour le quartier prioritaire de Kérourien, étendu au Valy-Hir :

	PRIORITÉS	PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE
1	Inciter les habitantes et habitants à sortir de chez eux, en particulier les enfants et les femmes âgées, en allant à leur rencontre et en leur proposant des activités adaptées dans un environnement qui les sécurise.	45 % des ménages sont composés d'une personne seule, essentiellement des femmes âgées. ¼ des habitants sont des enfants de moins de 15 ans. Préconisation du diagnostic santé : développer une offre d'activités et de temps de convivialité en-dehors du logement, accompagner les habitantes et habitants hors de leur logement. Il y a un constat de difficultés à sortir du logement, de sentiment d'insécurité et de peurs.	
2	Investir les espaces publics par une présence de proximité au quotidien et s'inscrivant dans la durée afin que les habitantes et habitants s'approprient ces espaces.	Préconisation du diagnostic santé : poursuivre et développer l'occupation de l'espace public par des événements festifs, des moments de convivialité, mais aussi une présence de proximité au quotidien. C'est également un objectif qui peut répondre partiellement à la problématique de l'appropriation de l'espace public par des groupes et du trafic.	
3	Poursuivre le travail partenarial permettant de construire collectivement des propositions d'aménagements urbains relatifs à la place des femmes dans l'espace public, à la tranquillité urbaine et à l'ouverture du quartier de Kérourien sur l'extérieur.	La tranquillité publique est un déterminant de santé important du point de vue des habitantes et habitants (diagnostic santé et suites de la marche exploratoire des femmes en 2022).	
4	Informier et communiquer sur les dispositifs et outils existants, en matière de maintien de l'ordre et de tranquillité publique.	Constat d'une méconnaissance, tant de la part des professionnels et acteurs de quartier que des habitantes et habitants. Des demandes d'éclaircissements de la part des acteurs de quartier sur les rôles et missions des différents intervenants. Quel est leur rôle, le périmètre de leur intervention, leurs limites ? Comment fait-on appel à eux ?	

5	Accompagner les habitantes et habitants vers les dispositifs et offres de mobilité existants et développer de nouvelles solutions de mobilité en prenant en compte les réalités de vie des habitantes et habitants.	Constats de difficultés à sortir du quartier.	
6	Sensibiliser et/ou former les acteurs de quartier à repérer les ressources du territoire et à en faire bénéficier les habitantes et habitants, en favorisant la découverte de l'environnement proche et accessible.	Favoriser la découverte du littoral, des jardins et parcs mais aussi des équipements sportifs et culturels pour faire connaître les richesses du quartier.	 
7	Réaliser des actions d'éducation à la santé bucco-dentaire, des dépistages, et permettre l'accès aux soins bucco-dentaires, en particulier à destination des tout-petits.	A Kérourien, 36,1 % des habitantes et habitants ont eu recours à un chirurgien-dentiste en libéral contre 44,2 % des habitantes et habitants de la métropole. Il y a des constats partagés et récurrents de mauvaise santé bucco-dentaire d'enfants.	 
8	Faire de l'accès à une alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans toutes les actions développées sur le quartier.	Sur le quartier de Kérourien, 11,8 % des habitantes et habitants ont recours à un traitement diabétique régulier, contre 6,5 % sur la métropole. L'accès à l'alimentation est de plus en plus difficile, beaucoup d'habitantes et habitants sont bénéficiaires de l'aide alimentaire. Des constats d'obésités sont aussi relevés, ainsi qu'une proximité géographique des chaînes de fast-food. Le constat que l'alimentation est un vrai sujet revient régulièrement : tant sur le volet santé que sur le volet social, avec une attention de plus en plus partagée à la qualité et aux modalités d'accès à l'alimentation (souhait de développer des projets d'épicerie solidaire par exemple).	  
9	Sensibiliser et/ou former les acteurs de quartier, et notamment ceux qui accueillent à être en posture d'accompagnement et d'orientation des	Constat de méconnaissance par les habitantes et habitants des dispositifs existants (Internet en Habitat Social, PIMMS, médiation numérique, etc). Préconisations du diagnostic santé : -Favoriser la connaissance des dispositifs existants est une première réponse pour permettre l'accès aux	

	habitantes et habitants, en relais vers les dispositifs existants dans tous les domaines de la vie, du quotidien.	soins et lutter contre le renoncement aux soins. -Faire connaître les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (FSM, visites à domicile, etc).	
10	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles monoparentales et des familles nouvellement arrivées dans le quartier en faisant réseau avec les partenaires éducatifs du quartier, en organisant des temps d'accueil multi-partenariaux et en créant des outils communs.	Kérourien est le 3 <sup>ème</sup> quartier accueillant les plus grands ménages, de par la structuration de son parc de logement (beaucoup de grands logements). Constats de méconnaissance du rôle de l'institution scolaire, de ses objectifs, de son fonctionnement.  Mieux se connaître entre acteurs éducatifs du quartier.	 
11	Poursuivre et renforcer la prévention et l'accompagnement du décrochage scolaire dans les établissements et autour en créant notamment des dispositifs coordonnés d'accueil des décrocheurs.	En 2017, 40 % des jeunes entre 16 et 25 ans étaient non-scolarisés et sans emploi, contre seulement 12 % des jeunes brestois de cet âge. Constat de l'augmentation du décrochage : il y a une forte demande d'accompagnement à la scolarité.	  
12	Mettre en place et animer un réseau de structures d'accueil de stagiaires pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes (scolarisés ou en décrochage) et des habitantes et habitants en parcours de formation.	Remontées récurrentes de la part des acteurs éducatifs : il y a besoin d'un réseau de professionnels pouvant partager autour de leur métier.	 
13	Lever les freins à l'emploi, en particulier des femmes, en faisant connaître et en orientant vers les dispositifs et services existants : mobilité, modes de garde, apprentissage du français, renforcement des compétences psycho-sociales.	Moins d'un tiers des personnes en âge de travailler est en emploi. C'est le taux d'emploi le plus faible parmi l'ensemble des QPV. Seule une femme sur deux parmi les femmes en âge de travailler se déclare en emploi ou en recherche d'emploi.	

## Outil de suivi des priorités du projet de cohésion sociale de Kérourien, étendu au Valy-Hir

Tous les deux ans, la mise en œuvre des priorités du projet de cohésion sociale fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030	Indicateur de suivi
Inciter les habitantes et habitants à sortir de chez eux, en particulier les enfants et les femmes âgées, en allant à leur rencontre et en leur proposant des activités adaptées dans un environnement qui les sécurise.				<p><b>Nombre de lieux et d'espaces multi-partenariaux de recueil de la parole et d'échanges avec les habitants</b></p> <p><b>Nombre d'habitants-ressources dans le quartier</b></p> <p><b>Nombre d'enfants différents habitant le quartier et fréquentant l'ALSH du centre social et du GPAS</b></p>
Investir les espaces publics par une présence de proximité au quotidien et s'inscrivant dans la durée afin que les habitantes et habitants s'approprient ces espaces.				<b>Nombre d'animations organisées sur l'espace public du QPV, diversité et répartition sur l'année</b>
Poursuivre le travail partenarial permettant de construire collectivement des propositions d'aménagements urbains relatifs à la place des femmes dans l'espace public, à la tranquillité urbaine et à l'ouverture du quartier de Kérourien sur l'extérieur.				<b>Etat d'avancement de la feuille de route faisant suite au diagnostic urbain et aux préconisations de la marche exploratoire des femmes</b>

Informer et communiquer sur les dispositifs et outils existants, en matière de maintien de l'ordre et de tranquillité publique.				<b>Nombre d'intervention de sensibilisation collective par la DPRTU en direction des habitants et acteurs de quartier</b>
Accompagner les habitantes et habitants vers les dispositifs et offres de mobilité existants et développer de nouvelles solutions de mobilité en prenant en compte les réalités de vie des habitantes et habitants.				<b>Nombre de vélos stockés dans les lieux de stockage sécurisés</b>  <b>Nombre d'animations, d'évènements autour de la mobilité sur le quartier</b>
Sensibiliser et/ou former les acteurs de quartier à repérer les ressources du territoire et à en faire bénéficier les habitantes et habitants, en favorisant la découverte de l'environnement proche et accessible.				<b>Participation aux instances partenariales</b>  <b>Nombre d'actions de valorisation de l'environnement proche et accessible</b>  <b>Nombre d'outils de repérage des ressources de l'environnement proche et accessible</b>
Réaliser des actions d'éducation à la santé bucco-dentaire, des dépistages, et permettre l'accès aux soins bucco-dentaires, en particulier à destination des tout-petits.				<b>Nombre d'actions d'éducation à la santé bucco-dentaire</b>  <b>Nombre de permanences PMI délocalisées dans les QPV</b>
Faire de l'accès à une alimentation de qualité un support d'initiatives et de lien social mais aussi une préoccupation dans toutes les				<b>Nombre et diversité des dispositifs d'aide alimentaire</b>  <b>Fréquentation des cuisines des équipements de quartier</b>

actions développées sur le quartier.				
Sensibiliser et/ou former les acteurs de quartier, et notamment ceux qui accueillent à être en posture d'accompagnement et d'orientation des habitantes et habitants, en relais vers les dispositifs existants dans tous les domaines de la vie, du quotidien.				<b>Niveau d'utilisation d'outil(s) développé(s) sur l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs</b>
Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles monoparentales et des familles nouvellement arrivées dans le quartier en faisant réseau avec les partenaires éducatifs du quartier, en organisant des temps d'accueil multi-partenariaux et en créant des outils communs.				<b>Niveau d'utilisation d'outils de repérage des ressources du quartier pour les habitants</b>
Poursuivre et renforcer la prévention et l'accompagnement du décrochage scolaire dans les établissements et autour en créant notamment des dispositifs coordonnés d'accueil des décrocheurs.				<b>Nombre de rencontres partenariales sur le sujet du décrochage scolaire</b>
Mettre en place et animer un réseau de structures d'accueil de stagiaires pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes (scolarisés ou en décrochage) et des habitantes et habitants en parcours de formation.				<b>Nombre de structures accueillantes</b>  <b>Nombre de stagiaires accueillis dans le cadre de ce réseau</b>

Lever les freins à l'emploi, en particulier des femmes, en faisant connaître et en orientant vers les dispositifs et services existants : mobilité, modes de garde, apprentissage du français, renforcement des compétences psycho-sociales.				<b>Nombre d'actions et de mobilisations d'habitants sur la levée des freins à l'emploi</b>



# OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS OPERATIONNELLES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Tous les deux ans, la mise en œuvre des actions opérationnelles du contrat de ville fera l'objet d'un bilan permettant de qualifier le niveau d'avancement :

- Non débutée
- Réalisations partielles
- En cours de réflexion/amorcée
- Réalisations engagées

Nom de d'action	2026	2028	2030
Pour maintenir une attention particulière à la place des femmes et filles sur l'espace public, <b>poursuivre les marches exploratoires</b> , groupes de paroles, soutien aux initiatives collectives			
<b>Organiser la gestion urbaine de proximité</b> en cohérence avec la Gestion de l'Espace Public et les groupes projets NPNRU (diagnostics en marchant, marches exploratoires, rencontres habitants, etc)			
Créer les conditions d'une <b>gouvernance partagée de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties</b> pour répondre aux besoins des habitants			
Accompagner les habitantes et habitants dans le <b>repérage des espaces végétalisés</b> , rafraichissants en proximité			
Poursuivre la politique de <b>végétalisation des quartiers et de développement des îlots de fraîcheur</b> , en lien avec les habitantes et habitants			
Prendre en compte les <b>besoins des personnes âgées dans les espaces publics</b> : aménagement, circulation, accessibilité, mobilité			
Garantir l'accessibilité à toutes et à tous à <b>l'offre de transport public</b>			

Poursuivre les temps de rencontres entre acteurs de quartier, institution, bailleurs, écoles et les habitants (ex: accueil nouveaux habitants, café en bas des tours...) dans une logique <b>d'interconnaissance, d'identification des besoins et de pouvoir d'agir des habitantes et habitants</b>			
Créer ou adapter les instances partenariales socio-éducatives pour un <b>échange sécurisé autour de situations individuelles repérées</b>			
Mettre en place des <b>cellules de veille</b> spécifiques aux QPV permettant d'organiser une veille territoriale entre tous les acteurs (associations et institutions) sur la tranquillité publique			
Créer des coopérations avec le <b>délégué de la cohésion police/population</b>			
Décliner une <b>coopération opérationnelle</b> entre le contrat de ville et la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance			
Renforcer la <b>prise en compte des enjeux de sécurité et de prévention situationnelle</b> lors des opérations de réfection des espaces publics ainsi que dans le cadre de la politique patrimoniale des bailleurs sociaux et copropriétés			
Déployer de nouvelles <b>actions de prévention de la délinquance</b> , en plaçant notamment l'action de la prévention spécialisée, particulièrement auprès des 14-18 ans, au cœur de ces dispositifs			
Renforcer les actions permettant <b>d'agir et de prévenir les difficultés et conséquences pour les habitantes et habitants des trafics de drogues</b> et s'assurer de la mise en œuvre de tous les outils de prévention existant sur le territoire face aux usages de drogues			
Maintenir les dispositions des <b>tarifications sociales et les promouvoir</b>			
Poursuivre le déploiement des <b>Epiceries Solidaires en Réseau</b> dans les zones d'approvisionnement pertinentes pour les habitantes et habitants des QPV			

Expérimenter un projet-recherche de <b>sécurité sociale de l'alimentation</b> en lien avec l'UBO			
Poursuivre le déploiement du <b>réseau de chaleur et le rendre lisible</b>			
Favoriser l'utilisation de la charte " <b>Facile à lire et à comprendre</b> " pour tous les supports de communication			
Tester la mise en place de <b>colocations solidaires pour les personnes âgées</b> en QPV			
Faire le lien entre les personnes âgées et les résidences seniors en proximité du QPV pour <b>anticiper la perte d'autonomie</b>			
<b>Elargir le réseau de partenaires</b> de quartier aux structures et services accompagnant les personnes âgées (aide à domicile, EHPAD, résidences seniors, associations...)			
Prendre en compte les besoins des personnes âgées dans <b>l'aménagement du logement</b> : adaptation du logement, adaptation des espaces communs des immeubles (poids des portes d'immeuble, ascenseurs, etc)			
Poursuivre les actions <b>d'animation</b> (savoir rouler, réparer) et de <b>déploiement de l'usage du vélo</b> pour toutes et tous (équipement, stockage)			
Aide à la mobilité en expérimentant <b>une réponse de mobilité solidaire et d'utilité sociale</b> (covoiturage/triporteur/transport à la demande)			
Développer des actions de <b>sensibilisation aux transitions</b> des habitants, par les habitants avec l'appui de structures expertes (énergies, tri des déchets, mobilité, actions de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable et le bien-manger, en lien avec le projet alimentaire territorial)			
Utiliser le <b>numérique comme vecteur de lien social et d'émancipation</b>			
Poursuivre la <b>diversification et le renforcement de l'offre de logements</b> dans les QPV par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés (statuts, typologie des bâtiments et des logements), la construction de logements privés (y compris en accession sociale) et la déconcentration du parc			

locatif social en utilisant les différents leviers permis par la loi			
Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la <b>diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements</b> neufs ou rénovés dans les QPV ou leurs abords (quartiers vécus)			
Poursuivre la <b>rénovation du parc privé</b> existant des quartiers, notamment par une poursuite des actions d'accompagnement et de prévention à destination des copropriétés			
Poursuivre la <b>mise en œuvre des projets de renouvellement urbain (NPNRU)</b> des quartiers de Bellevue et Recouvrance			
Accompagner les acteurs du territoire pour une <b>adaptation des pratiques professionnelles</b> : favoriser l'aller-vers et le hors les murs adaptés aux publics cibles			
Favoriser la <b>connaissance et la pratique d'activités sportives et culturelles</b> pour toutes et tous et à tout âge			
<b>Soutenir et encourager les animations sur l'espace public</b> sur toutes les politiques publiques : mobilité, santé, emploi, environnement, sport, culture...			
Poursuivre les actions de prévention santé, notamment par le <b>dépistage</b> au plus près des habitantes et habitants			
Renforcer les <b>espaces de rencontres entre recruteurs, publics en insertion</b> , secteurs de l'éducation/formation, en s'appuyant notamment sur les réseaux ("Les entreprises s'engagent", Association jeunesse entreprises 29, Réseau des recruteurs Brest métropole...)			
Développer des <b>espaces d'expérimentation</b> , au sein des QPV ou en-dehors, permettant aux personnes voulant entreprendre de tester leur activité et recenser le matériel (locaux, machines) des associations qui pourraient être mis à disposition de ces jeunes entrepreneurs.			

Travailler sur la question du <b>développement et de la dynamisation économique</b> dans les QPV, avec des dispositifs comme le Générateur, permettant d'accompagner les propriétaires de locaux vacants dans le financement et le rafraîchissement de ces locaux			
<b>Coordonner les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation</b> (Etat, Région, Mission Locale, Défi Emploi, etc) pour une meilleure coopération dans l'émergence des besoins, la concrétisation des projets, et le travail autour de la levée des freins (mode de garde, accès et maintien au logement, mobilité, santé...)			
<b>Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire le plus tôt possible</b> : actions de prévention favorisant "l'accrochage scolaire" dès la primaire et poursuite des actions de lutte contre le décrochage (zéro exclusion sèche, etc)			
Créer les conditions d'un travail partenarial pour <b>favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales</b>			
Renforcer les liens avec les écoles, organismes de formations et les publics en insertion des QPV et <b>assurer une veille sur le déploiement de nouvelles formations</b>			
Accompagner les acteurs de quartier pour faciliter la connaissance et compréhension des <b>problématiques de santé mentale</b> : formation, analyse de pratique, interconnaissance			
Suite aux diagnostics santé par quartier, <b>adapter les actions de prévention et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé aux diagnostics santé réalisés</b> particulièrement dans les domaines de : activité physique, surexposition aux écrans, diabète...			
Chercher des solutions territoriales pour <b>faciliter l'accès aux soins</b> , notamment dans la continuité des actions de prévention et de dépistage			
Accompagner spécifiquement le <b>déploiement du brosseage de dents dès le plus jeune âge</b>			

<p><b>Soutenir et encourager les actions de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé</b> en s'appuyant sur les éléments des diagnostics santé réalisés dans les QPV</p>			
<p><b>Expérimenter un projet de formation</b>, notamment sur les métiers dits en tension, en lien avec les employeurs et acteurs emploi/formation du territoire pour favoriser l'emploi et l'insertion des habitantes et habitants des quartiers</p>			
<p>S'appuyer sur les démarches menées dans le cadre des <b>clauses d'insertion des programmes NPNRU et de la deuxième ligne de tramway</b></p>			
<p>Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours professionnel, le plus tôt possible, notamment en <b>facilitant l'accès aux stages</b> (réseaux, d'employeurs, découverte des métiers...) en s'appuyant sur les démarches expérimentales initiées dans le cadre de la cité éducative Bellevue-Keredern</p>			
<p>Améliorer la lisibilité de l'offre pour <b>l'accès à l'apprentissage de la langue française et des savoirs fondamentaux</b> et développer des réponses complémentaires si besoin</p>			
<p>Améliorer la <b>lisibilité des dispositifs d'insertion et de création d'activité</b> pour une meilleure compréhension et répartition des réponses</p>			

---

# LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DU FINISTERE

---

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, le Département du Finistère déclinera dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à travers des crédits spécifiques ou la mobilisation du droit commun, les priorités stratégiques inscrites dans les plans d'actions adoptés depuis le début du mandat.

Les politiques sociales forment le cœur de l'action départementale. Qu'il s'agisse de l'aide aux personnes en situation de handicap, du bien vieillir, de l'enfance et de la famille ou de l'insertion, ces politiques font face ces dernières années à des défis importants. Elles font en conséquence l'objet d'engagements forts du Département.

## **Insertion : accélérer le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA**

À la faveur de la reprise économique, le nombre d'allocataires a décru de 17 614 en juillet 2021 à 15 913 en septembre 2023.

Dans un contexte économique marqué par le plein emploi avec un taux de chômage de 6,1% (au 2e trimestre 2023), au plus bas depuis 2008, et par des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, le Département a décidé de réformer son accompagnement des allocataires du RSA en accentuant en particulier l'accompagnement vers l'emploi. C'est l'objet du plan d'action RSA qui a été présenté début 2022.

Ce plan prévoit notamment :

- L'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement, de type coaching, plus courtes dans le temps, mais également plus dynamiques et orientées vers l'emploi ;
- La mise en place d'incitations financières au retour à l'activité (cumul RSA/revenu d'activité dans les métiers en tension, prime de 250 euros sur 2 mois pour les allocataires intégrant un chantier d'insertion) ;
- L'augmentation d'un tiers des places en structures d'insertion par l'activité économique ;
- Le développement d'actions de mobilité présentant un bénéfice direct pour les allocataires qui en ont besoin ;
- Le développement d'un accompagnement social des allocataires adapté, optimisé et orienté vers le retour à l'emploi ;
- Le respect des droits et devoirs et la lutte contre la fraude, par l'intensification des contrôles administratifs.

## **Enfance : développer les solutions d'accompagnement et répondre à l'évolution du profil des enfants**

Le Département a lancé un plan global sur la prévention et la protection de l'enfance, représentant un budget total de 18 M€ en année pleine. Ce plan d'action est constitué de 10 engagements concrets qui seront mis en œuvre d'ici la fin du mandat :

1. Effectuer chaque année 2 500 visites de prévention à domicile autour de la naissance ;
2. Réaliser 1 000 visites par an d'accompagnement éducatif à domicile ;
3. Créer au moins 100 places supplémentaires pour le placement à domicile ;
4. Soutenir et accompagner 100 nouveaux tiers dignes de confiance ;
5. Recruter 200 assistants familiaux ;
6. Créer 90 places d'accueil pour les fratries ;
7. Ouvrir au moins 40 places en lieux de vie ;
8. Créer une structure expérimentale de 6 places avec le service de pédopsychiatrie du CHRU de Brest ;
9. Accompagner le retour à domicile d'au moins 100 enfants placés ;
10. Doubler le taux d'insertion professionnelle des MNA et jeunes majeurs.

## **Personnes en situation de handicap : mettre en œuvre le Pacte de Pleyben**

Le Pacte de Pleyben a défini les trois priorités de l'action départementale :

- réduire rapidement les délais de traitement des dossiers à la MDPH, tout en améliorant la qualité de service ;
- répondre à la pénurie de places d'accueil adaptées aux besoins et à l'âge des personnes en situation de handicap, par la création de 672 nouvelles places ;
- soutenir concrètement les aidants s'occupant d'un proche en situation de handicap.

## **Personnes âgées : permettre aux Finistériens qui le souhaitent de vieillir à leur domicile**

Le nombre de Finistériens âgés de plus de 75 ans devrait doubler d'ici 2050, passant de 100 000 aujourd'hui à environ 200 000 en 2050. Le Département est déterminé à anticiper dès aujourd'hui les importants besoins d'accompagnement que cette forte hausse va générer.

Le Plan Bien Vieillir vise à répondre aux besoins des personnes âgées en Finistère, avec 3 objectifs :

- permettre le maintien à domicile des Finistériens qui le souhaitent ;
- développer l'offre d'habitat intermédiaire ;
- soutenir la qualité de l'accompagnement en EHPAD.

# ENGAGEMENTS BPIFRANCE

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

---

## Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

## Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>1</sup> afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

---

<sup>1</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

## La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

### **1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

#### **« Mon Pass Créa »**

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

#### **Collectif Cap Créa**

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions. *Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

#### **Soutien financier aux réseaux**

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

## 2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.  
Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

**Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).**

### La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

#### Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers. En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

**Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.  
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.  
En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer

des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

*Objectif 2027 : 40 bus*

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

*Objectif 2027 : 200 CitésLab*

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

*Objectif 2027 : 60 Carrefours*

#### ✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.  
*Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux*
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.  
*Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur*
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.  
Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.  
*Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés*
- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.  
*Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés*
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.  
*Objectif 2027 : total levés 200 M€*

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

*Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement*

## ✦ ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

*Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés*

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

*Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif*

***Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.***



---

**CHARTRE D'ÉLABORATION DES  
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE  
L'ABATTEMENT DE LA TFPB**

---

# **Charte d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la métropole de Brest.**

## **PRÉAMBULE**

La qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires constitue un objectif majeur des contrats de ville. Celui-ci se décline notamment par la mise en œuvre de démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) visant à garantir dans les quartiers prioritaires une qualité de service et un cadre de vie équivalent à celui des autres secteurs du territoire. Ces démarches revêtent un caractère éminemment partenarial et coordonné pour porter leurs fruits et agir de manière concrète sur les problématiques de propreté, de gestion des encombrants, de tranquillité publique, de gestion locative ou encore de lien social.

Conformément aux dispositions de l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, les organismes HLM dont le patrimoine se situe dans le périmètre d'un Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV) bénéficient d'un abattement de 30 % au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Cet abattement a pour objectif de permettre aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des quartiers politique de la ville, par le déploiement d'un programme d'actions pour l'amélioration du cadre de vie des locataires, en renforcement du droit commun et en lien avec les démarches de gestion urbaine de proximité.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions d'utilisation, les modalités de définition, de pilotage, de suivi et d'évaluation du dispositif d'abattement de la TFPB dont bénéficie les bailleurs sociaux disposant de logements situés en QPV :

- Brest Métropole Habitat.
- Le Logis breton.
- CDC Habitat.
- Armorique Habitat.

Il a vocation à appuyer les acteurs et partenaires lors de la mise en œuvre du dispositif. Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sera signée avec chaque bailleur courant 2024.

Pour l'année 2024, cette charte s'applique aux périmètres définis dans le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle s'appliquera aux périmètres définis dans le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

Cette charte pourra être modifiée, par avenant, selon les éventuelles évolutions qui pourraient être apportées au cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB.

## **1. LE CADRE NATIONAL D'ABATTEMENT DE LA TFPB**

### **Les contrats de ville Quartiers 2030**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui instaure les contrats de ville pose comme premier principe la mobilisation du droit commun. La politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Ce principe s'applique à l'ensemble des institutions et acteurs de la politique de la ville. Il est donc demandé aux organismes HLM de l'appliquer dans le cadre de la mise en œuvre des contreparties à l'abattement de la TFPB en quartier prioritaire.

### **Le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB**

Afin de justifier de l'utilisation de l'abattement, les organismes HLM élaborent chaque année les bilans de l'année passée et les plans d'actions prévisionnels de l'année à venir sous forme de tableaux, dont le cadre est défini par l'État. Ils s'engagent à transmettre ces documents au Préfet du Finistère et au Président de Brest Métropole.

Le plan d'actions fait l'objet de discussions entre les partenaires et peut être réajusté à la demande de l'une des parties prenantes afin de correspondre au plus près des réalités locales et aux besoins du territoire.

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales (sites rénovés, sites en chantiers, sites en attente de rénovation, sites avec des particularités urbaines ou sociales ...), les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires.
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls).
- Les actions de développement social permettant de favoriser la concertation et le « vivre ensemble » (y compris l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants, le développement des TIG, la sensibilisation aux gestes éco-citoyens et les actions de végétalisation participative).
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie : travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves, interventions permettant de renforcer l'efficacité du travail de gestion quotidienne.

Les actions d'amélioration du cadre de vie qui font l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation des loyers et des charges pour les locataires (en dehors d'une participation symbolique des locataires ou des accords collectifs). Le coût résiduel pour l'organisme des actions menées, déduction faite des éventuels financements apportés par d'autres partenaires, doit au moins être égal à l'économie d'impôt générée par l'abattement fiscal.

## **Modalités de suivi des dépenses valorisables**

Les dépenses valorisables au titre de l'abattement de TFPB sont déclinées en huit axes et diverses actions. Cette répartition doit faciliter le suivi et l'évaluation des actions prévisionnelles et réalisées et doit être utilement mobilisée pour atteindre les objectifs pluriannuels fixés par les partenaires, en lien avec les habitants. Dans le cadre du pilotage de la convention, les signataires veilleront à ce que les actions valorisées répondent autant que possible à la diversité des besoins identifiés sur le quartier et à ne pas concentrer exclusivement les actions valorisées sur un seul axe ou un champ d'intervention.

L'objectif des indicateurs est de vérifier que le bailleur mobilise au moins autant de moyens sur ces actions de gestion de base (droit commun) dans les quartiers en quartier prioritaire que dans le parc hors quartier prioritaire.

Ils doivent permettre de mesurer l'écart entre les moyens de gestion de droit commun mobilisés dans et hors QPV. Ils sont constitués à partir de la définition des services de base, communs à tous les organismes

## **2. GOUVERNANCE**

Afin de garantir la co-construction du plan d'action, son évaluation et la dimension collective des projets, les modalités de gouvernances suivantes sont posées :

Un comité technique : animé par Brest métropole, qui se réunira au moins 2 par an pour :

- Elaborer et suivre le plan d'action
- Partager les informations sur les besoins des quartiers prioritaires
- Identifier les projets communs

Membres : État – Brest métropole et ville de Brest- Bailleurs sociaux

Un comité de suivi: co-présidé par Brest métropole et la Préfecture, qui se réunira une fois par an pour :

- Partager le bilan actions N-1
- Présenter le bilan financier N-2
- Elaborer le plan d'action de l'année N

Membres : État – Brest métropole et ville de Brest – Bailleurs sociaux

## **3. ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION**

Ces modalités seront détaillées dans la charte de gestion urbaine et sociale de proximité 2024-2030.

Toutefois il est déjà précisé que la remontée des besoins identifiés en QPV par différents moyens sera adaptée en fonction des quartiers et des instances existantes :

- Diagnosics en marchant
- Marches exploratoires
- Café en bas des tours
- Sollicitation conseil citoyen / association de locataires
- Gestion de l'Espace Public

Brest métropole/ville de Brest et les bailleurs sociaux feront la synthèse des besoins remontés : par quartier, via les équipes politiques de la ville en amont des comités techniques.

La priorisation se fera conjointement par Brest métropole, les services de l'État et les bailleurs sociaux.

Les services de l'État confirmeront l'éligibilité des dépenses prévisionnelles.

Pour l'année 2024 spécifiquement :

- Validation de la charte
- Élaboration d'un 1<sup>er</sup> plan d'action
- Elaboration d'une charte de gestion urbaine et sociale de proximité
- Comité de suivi

#### **4. SUIVI**

Chaque bailleur fera un bilan en comité technique des actions mises en œuvre sur l'année écoulée.

Chaque bailleur transmettra les tableaux aux services de l'État et à Brest métropole avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+2.

Le bilan des actions N-1 et le bilan financier N-2 seront transmis aux membres du comité de pilotage politique de la ville une fois par an.

Ces documents seront également transmis aux organes représentatifs des locataires des bailleurs sociaux et pourront faire l'objet d'échanges dans le cadre des instances politique de la ville

#### **5. SIGNATAIRES**

**Pour Brest métropole  
Le Président**

**Pour la préfecture  
Le Préfet du Finistère**

**Pour la ville de Brest  
Le Maire**

**Pour les bailleurs**

**Brest Métropole Habitat**

**Le Logis breton**

**CDC Habitat**

**Armorique Habitat**

---

# GLOSSAIRE

---

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ADEUPa : Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

BMH : Brest métropole Habitat

CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville